

Mémoire de fin d'études : ""Intégration des populations migrantes syriennes dans les zones péri-urbaines libanaises. Quelles postures politiques et quels résultats dans la zone d'étude de la région de Merkebta"

Auteur : Sahloul, Sally

Promoteur(s) : Courtejoie, Fabienne

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/9114>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



INTÉGRATION DES POPULATIONS MIGRANTES SYRIENNES DANS LES ZONES PÉRI-URBAINES LIBANAISES.

Quelles postures politiques et quels résultats dans la zone
d'étude de la région de Merkebta ?



UNIVERSITÉ DE LIÈGE – FACULTÉ D'ARCHITECTURE

INTEGRATION DES POPULATIONS MIGRANTES
SYRIENNES DANS LES ZONES PERI-URBAINES
LIBANAISES.

Quelles postures politiques et quels résultats dans la zone d'étude
de la région de Merkebta ?

Travail de fin d'études présenté par Sally SAHLOUL en vue de l'obtention du grade de Master en
Architecture

Sous la direction de : Fabienne COURTEJOIE

Année académique 2019-2020

Axe(s) de recherche : Haute Qualité Construite

*« Les camps sont des lieux d'un relatif enfermement mais ils sont aussi des carrefours cosmopolites.
Au croisement de l'un ou l'autre facteur, se détermine la manière dont la vie y est réinventée. »*

AGIER Michel , « Un monde de camps ».

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier ma promotrice de travail de fin d'études, Madame Fabienne Courtejoie pour le temps qu'elle a consacré à m'apporter les outils méthodologiques indispensables à l'élaboration de cette étude. Sa disponibilité et son implication m'ont notamment permis de vivre une expérience inoubliable au Liban.

Je souhaite également remercier l'ensemble de l'équipe de l'association LRC-Lebrelief UNICEF, en particulier à Ahmad Al Ayyoubi (manager de projet) et à Rayan El Fawal (coordinatrice de projet), de m'avoir accueillie et permis de réaliser une étude de terrain au Liban sous la supervision de la team WASH.

Une mention spéciale pour la « WASH social team » LRC-Lebrelief dirigée par Amar Khanji et Mazen Issmail: Wael Adib, Aya Al Mrad, Dana Charaoui, Hana El Mir, Khaled Jawad, Hamed Mousawel, et Aline Tawil ainsi que Aya Salahedine des ressources humaines pour avoir pris le temps de répondre à l'ensemble de mes interrogations.

J'aimerais témoigner une gratitude particulière à Hana El Mir et Hamed Mousawel pour leurs supports et leur implication quotidienne lors de mon voyage. Ils ont été des acteurs déterminants dans la collecte des informations sur sites.

Je ne peux oublier de remercier l'ensemble des « déplacés » syriens que j'ai eu l'occasion de rencontrer lors de mes visites. Ceux-ci, trop nombreux pour être cités, ont eu la délicatesse et la générosité de me faire découvrir leur cadre de vie précaire.

Un grand merci à ma famille pour son soutien et son dévouement. En particulier à ma mère qui a accepté de jouer les interprètes lorsque cela fut nécessaire durant mon immersion ainsi qu'à ma soeur et à Laurence pour le soin qu'elles ont apporté à la relecture de ce mémoire.

Enfin, je me dois de remercier le fonds de mobilité du PACODEL (Partenariat, coopération et développement) de l'ULiège qui m'a octroyé un appui financier indispensable à la réalisation de ce voyage.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CHAPITRE 1 : APPROCHE THÉORIQUE

1.1. Les populations vulnérables: une question de terminologie.....	14
1.2. Aperçu de la situation au niveau mondial.....	16
1.3. La guerre en Syrie cause d'un flux migratoire important.....	18
1.4. L'histoire du camp de réfugiés et sa définition contemporaine.....	20

CARTE DE RÉFÉRENCE.....	25
-------------------------	----

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU LIBAN

2.1. Description, bref historique.....	26
2.1.1. Approche politique et culturelle.....	26
2.1.2. « Le camp echo de la Palestine ».....	27
2.2. Migration des populations.....	30
2.2.1. Attitude des politiques.....	30
2.2.1.1. Le cadre juridique.....	30
2.2.1.2. La déclaration de Baabda et la politique de dissociation.....	30
2.2.1.2. La politique du visa.....	31
2.2.2. Acteurs de la gestion de la crise migratoire syrienne au Liban.....	34
2.2.2.1. Organisation mise en place.....	34
2.2.2.2. Objectifs d'une stratégie commune.....	35
2.2.3. Les lieux de résidence des « déplacés » syriens.....	36
2.2.3.1. Les types de structures d'hébergements.....	36
2.2.3.2. Les camps dits « informels ».....	37
2.2.3.3. Les espaces privilégiés.....	40

CHAPITRE 3 : CAS D'ÉTUDE

3.1. Présentation du site de Merkebta.....	45
3.1.1. Généralités.....	45
3.1.2. Un site agricole.....	46
3.1.3. Développement d'une micro économie locale.....	47
3.2. Modalités de gestion des camps «informels» à Merkebta.....	50
3.3. Description générale des camps informels.....	52
3.3.1. Les types d'abris.....	52
3.3.2. Les systèmes d'eaux.....	53
3.4. Un cadre de vie pour les «déplacés» syriens.....	56
3.4.1. Méthodologie.....	56
3.4.2. Entre espace et ergonomie.....	57
3.4.2.1. L'enveloppe.....	57
3.4.2.2. « L'espace domestique ».....	61
3.4.3. Le regroupement des communautés.....	65
3.4.4. Observation des limites.....	67
3.4.5. L'appropriation du territoire.....	70
3.4.5.1. L'espace extérieur.....	70
3.4.5.2. L'espace intérieur.....	73

CONCLUSION

LIMITES DE L'ÉTUDE ET PISTES DE RÉFLEXION POUR LES RECHERCHES FUTURES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	84
BIBLIOGRAPHIE.....	86
Ouvrages.....	86
Articles.....	87
Rapports en ligne.....	89
Documents juridiques.....	90
Mémoires & thèses.....	90
Cours.....	91
Documentaires.....	91
TABLE DES FIGURES.....	93



Figure 2: Camp Merkebta 025, © SAHLOUL Sally, 2019.

INTRODUCTION

Stefan Zweig a dit « *Tel est bien le caractère étrange de la nature humaine que de s'adapter partout très vite et de se sentir chez soi même dans l'éphémère, comme si là était son bon droit.* » (ZWEIG, 1996).

Réfugiés, déplacés, migrants, immigrés, demandeurs d'asile, de nombreux mots qui font peur à notre civilisation mais qui font l'actualité depuis maintenant plusieurs années. À la recherche d'une vie meilleure ou par nécessité vitale, chaque jour des milliers d'êtres humains quittent leur territoire pour trouver un endroit où ils pourront se sentir en sécurité. Parmi ces populations vulnérables, les Syriens semblent être au coeur des préoccupations (UNHCR, 2018).

Fillippo Grandi Hoge commissaire chez United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) déclare: « *La Syrie est la crise humanitaire et de réfugiés la plus importante de notre temps. Elle reste la cause de souffrances pour des millions de personnes et devrait provoquer un élan de soutien à travers le monde entier.* » (GRANDI HOGE, UNHCR, 2018).

Depuis 2011, la guerre civile qui sévit en Syrie a bouleversé le monde. Ce bouleversement est la conséquence d'innombrables mouvements de populations. Les pays les plus affectés par ces déplacements en masse restent les pays frontaliers : la Turquie, la Jordanie, le Liban... (UNHCR,2018).

Avec environ 1,5 million de « déplacés » syriens en 2019 qui s'additionnent aux quelques 180 000 réfugiés palestiniens déjà présents, le Liban reste le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés au monde proportionnellement à sa densité de population (Le gouvernement libanais et les Nations Unies, 2019). Otage de cette guerre qui perdure au Moyen-Orient, ce petit pays de 10 500 Km² se voit gérer une véritable crise humanitaire (GEISSER, 2013).

Face à l'urgence de la situation, des camps ont émergé dans de nombreux sites péri-urbains afin de répondre à la demande grandissante de ces populations. La vallée de la Bekkaa, la région de Baalbek-Hermel ou encore le gouvernorat de Akkar semblent compter parmi les régions les plus touchées du pays (UNHCR, 2019).

Comprendre la problématique de l'installation de ces populations dans l'ensemble du pays constitue le travail de toute une vie. Afin de pouvoir aborder une finalité concluante à cet écrit, il nous a fallu réduire le champ de notre recherche et l'ajuster à la région de Merkebta dans le gouvernorat Liban-Nord.

À titre personnel, je me suis intéressée à ce sujet en raison de mes origines. Étant moi-même issue d'une famille libano-syrienne, j'ai, depuis maintenant plusieurs années, été personnellement affectée par ce conflit. La rédaction de ce mémoire a été pour moi un prétexte pour confronter les différentes connaissances apprises tout au long de mes études en faculté d'architecture à mes craintes personnelles liées à la cause des « déplacés » syriens au Liban.

Le choix de Merkebta résulte d'un concours de circonstances. Étant l'une des régions la plus massivement affectée par cet afflux migratoire, cet exemple paraît pertinent pour la réalisation de ce mémoire car il constitue un cas type d'une situation plus généralisée sur l'ensemble du territoire. L'enjeu est donc de tenter d'appréhender au plus près l'intégration de ces installations sur le territoire de Merkebta.

Ce mémoire est divisé en 3 parties. Chacune d'entre elles correspond à une échelle territoriale différente.

La première partie de l'essai tentera d'identifier la problématique des réfugiés à travers le monde et le temps. Une brève analyse, qui s'appuie principalement sur des textes issus des organisations non gouvernementales (ONG), permettra de nous familiariser avec des terminologies propres au domaine de l'urgence. Il semble judicieux d'aborder la question de la situation des réfugiés à l'échelle mondiale. Parler des prémices du conflit syrien semble également essentiel dans la première partie de l'écrit. Pour finir, nous retracerons brièvement l'histoire des camps de réfugiés avant d'entamer la seconde partie de ce mémoire.

L'étude du contexte libanais nous permettra de comprendre la question de l'intégration des « déplacés » syriens dans le territoire de Merkebta. Durant cette seconde partie de l'essai, nous tenterons d'identifier les facteurs qui ont régi les politiques d'installations sur le territoire libanais. Nous pourrions ainsi évaluer les différentes stratégies d'installation des populations migrantes syriennes.

La dernière partie de cet écrit portera sur l'étude de cas. Nous approcherons la situation des camps de « déplacés » syriens sur le site de Merkebta. Pour réaliser l'étude, il semble essentiel de contextualiser Merkebta et d'offrir une brève description des camps « informels » présents sur ce site. L'enjeu de cette dernière partie est d'approcher au plus près l'échelle humaine. Pour ce faire, nous nous baserons sur la notion de « la conduite de territorialité » développée dans le cours de « Psychologie de l'architecture et de l'urbanisme » de Madame Marie Roosen pour décrire le cadre de vie des « déplacés » à Merkabta (ROOSEN, 2015).

Un volontariat chez LRC-Lebrelief, une ONG libanaise financée par United Nations of International Children's Emergency Fund (UNICEF), m'a permis de voyager jusqu'au Liban afin de compléter une première approche théorique par une réelle immersion sur terrain. Cette ONG est omniprésente à Merkebt. Cette expérience d'un mois au sein de LRC-Lebrelief fut un atout précieux dans la collecte d'informations sur le site. Durant ce voyage, j'ai pu réaliser des documents d'architectures qui témoignent d'un contexte, d'une situation, d'un cadre de vie, etc. Ces dessins et photos ont pu être complétés par des interviews réalisées principalement au sein de l'ONG LRC-Lebrelief, mais également menées directement au contact des « déplacés » syriens et des populations locales.

Au-delà de la recherche scientifique menée, ce voyage m'a offert la possibilité d'aller à la rencontre d'une culture, d'un mode de vie. Ce fut l'occasion de m'ouvrir à un autre mode d'apprentissage.

L'intention de cet écrit est de décrire, à différentes échelles, l'intégration des populations syriennes au Liban et de retracer un état des lieux des installations informelles présentes dans le site de Merkebt en approchant au plus près le cadre de vie des « déplacés » syriens.



Figure 3: Le conflit syrien, © HUSSEIN Amer.

CHAPITRE 1: APPROCHE THÉORIQUE

1.1. Les populations vulnérables: une question de terminologie

L'article 13 de la Déclaration Universelle Des Droits De L'Homme de l'ONU, datant du 10 décembre 1948, déclare le droit à la mobilité comme un droit fondamental : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. » (ONU, 1948). La problématique liée à la migration semble remettre en question ces droits fondamentaux. Des termes liés à la notion de migration, tels que étrangers, migrants, réfugiés, déplacés, demandeurs d'asile, immigrés en situation régulière et irrégulière, ne sont pas toujours bien assimilés. Dès lors, il semble important de redéfinir ces termes spécifiques (PIERRE, 2018).

Dans le dictionnaire de la langue française on y définit le terme « étranger » comme « (Celui, celle) qui n'est pas d'un pays, d'une nation donnée; qui est d'une autre nationalité ou sans nationalité; plus largement, qui est d'une communauté géographique différente. » (La langue française).

« Un migrant a une définition très précise qui est celle du département de la population des Nations Unies. (...) Un migrant est quelqu'un qui est né dans un pays, qui vit dans un autre pays que celui où il est né pour une durée égale ou supérieure à un an. » (WIHTOL DE WENDEN, ARTE, 2019). Selon L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), ce terme désigne « Toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir, à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. » (OIM, 2020). Dans le World Migration Report 2020 par L'OIM, on constate que seul un faible pourcentage de migrants quittent leur patrie par contrainte (OIM, 2020).

Afin de ne pas entraver le débat, c'est l'usage des termes « réfugié » et « déplacé » qui sera le plus employé dans cet essai. Selon la convention internationale relative au statut des réfugiés ce mot s'applique à « toute personne qui, [...] craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. » (Convention internationale relative au statut des réfugiés, 1951). Un « déplacé » est un individu qui n'as pas pu obtenir le statut de réfugié (BEHRIN, 2017).

Un demandeur d'asile, est selon Amnesty International, « une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugié. » (Amnesty International). La Déclaration universelle des droits de l'homme assure, qu'en cas de persécution, tout individu a le droit de demander et de bénéficier de l'asile dans n'importe quel pays. Le pays d'accueil réalisera alors une procédure d'asile qui permettra au demandeur de bénéficier du statut de réfugié tel que défini dans la convention internationale relative au statut des réfugiés (ONU, 1948).

Le terme générique d'immigré est défini par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il désigne « toute personne qui vit dans un pays dans lequel elle n'est pas née » (ONU, 2015). Un immigré peut être en situation régulière (réfugié), demandeur d'asile ou encore en situation irrégulière (PIERRE, 2018).

Un immigré en situation irrégulière est un individu en séjour illégal. Les causes de cette illégalité peuvent être multiples. Soit l'individu est entré sur le territoire sans y être autorisé soit ce dernier est resté dans le pays d'accueil malgré le refus de la demande d'asile ou de l'expiration de son permis de séjour (PIERRE, 2018).

1.2. Aperçu de la situation au niveau mondial

De nombreuses causes sont à l'origine d'importants mouvements de la population à travers le monde telles que, pour n'en citer que les plus grandes, les persécutions, les guerres et les catastrophes naturelles. Dans le rapport annuel fourni par l'agence UNHCR, on apprend qu'environ 70 millions de personnes ont fui leurs pays natal à la recherche de sécurité (UNHCR, 2019).

« Chaque jour dans le monde près de 34 000 personnes sont contraintes de quitter leur foyer pour fuir les conflits ou la persécution. » (GRANDI HOGE, ONU, 2016).

Cinq pays sont principalement à l'origine de ces migrations. La Somalie compte 949 487 de personnes déplacées, Myanmar en évalue à 1,1 million, le Soudan du sud avec 2,3 millions, l'Afghanistan compte 2,7 millions et la Syrie, qui semble être le pays à l'origine du plus grand nombre de personnes déracinées, avec un chiffre de 6,7 millions de personnes (UNHCR, 2019).

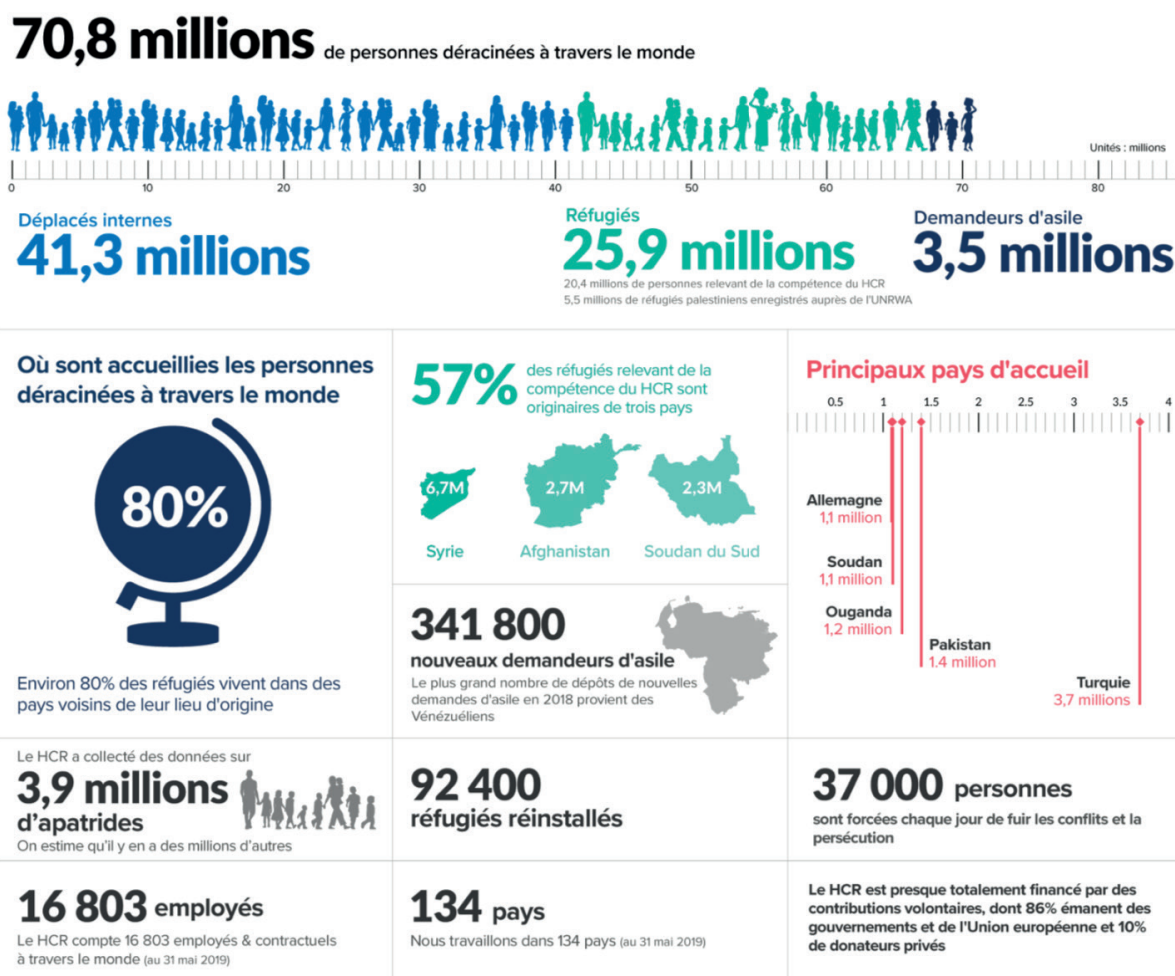
Néanmoins, ces chiffres sont à prendre avec des pincettes car toutes les personnes déplacées n'ont pas obtenu le statut de réfugié. Certains sont en séjour illégal dans leur pays d'accueil et sont donc inexistantes dans les documents officiels des ONG. *« Il existe aussi 10 millions de personnes apatrides qui ont été privées de nationalité et d'accès aux droits élémentaires comme l'éducation, les soins de santé, l'emploi et la liberté de circulation. »* (UNHCR, 2019). Selon Catherine Wihtol de Wenden, il y aurait 70 millions de réfugiés à travers le monde et seul 26 millions d'entre eux ont obtenu ce titre (WIHTOL DE WENDEN, 2019).

Face à la crise migratoire, tous les pays ne sont pas égaux. En effet, les pays dits « riches », tels que les pays européens, n'ouvrent leurs portes qu'à un nombre limité de réfugiés. On constate un important déséquilibre entre les pays dans l'accueil de ces personnes. Selon l'UNHCR, 80% des personnes déracinées sont hébergées par des pays voisins au conflit (UNHCR, 2019).

La majeure partie des personnes déracinées ne se retrouvent pas dans les milieux ruraux ou dans les camps. Cette tendance est notamment marquée par cette omniprésence des réfugiés en milieu urbain. Les réfugiés préfèrent se rendre dans les grandes villes afin d'accroître leur chance de trouver du travail et un logement décent. La quête de liberté et d'autonomie est donc fondamentale pour la plupart des réfugiés surtout lorsque ces situations se prolongent dans le temps (UNHCR).

« Près de 4 personnes réfugiées sur 5 sont dans des situations de déplacement qui durent depuis au moins cinq ans. Une personne réfugiée sur cinq est dans une situation de déplacement qui dure depuis 20 ans voire davantage. » (UNHCR, 2019).

L'ensemble de ces données sont reprises dans le tableaux ci-dessous.



Source: HCR / 19 juin 2019 UNHCR The UN Refugee Agency

Figure 4: Tableau des statistiques, © UNHCR, 2019.

1.3. La guerre en Syrie cause d'un flux migratoire important

« Le printemps arabe »

La guerre civile qui sévit en Syrie prend son origine dans un mouvement qui touche d'abord le Maghreb et une partie du Moyen-Orient. Communément appelé le « Printemps arabe », c'est en 2010 que cette révolution voit le jour en Tunisie. L'enjeu étant alors de protester contre la pauvreté, la corruption gouvernementale et de faire tomber des régimes totalitaires mis en place depuis plusieurs décennies. Ce phénomène de protestations s'est rapidement déployé : à l'instar de la Tunisie, l'Égypte, la Libye ou encore la Syrie décident de prendre également part au mouvement (GELABERT, 2013). Les mouvements de protestations qui se voulaient pacifistes ont conduit à la chute de plusieurs régimes totalitaires du monde arabe (BEHRIN, 2017).

En Syrie, c'est en mars 2011 que les mouvements contestataires ont démarré dans le pays. L'élément qui semble avoir déclenché ces manifestations c'est l'écriture de phrases de protestations contre le régime syrien sur les murs de la ville de Deraa. Ces « slogans » de propagande ont été écrits par des jeunes Syriens qui ont fini par être arrêtés et torturés par les services secrets syriens (BEHRIN, 2017). La médiatisation de cet événement via internet a poussé les jeunes à se rassembler pour protester contre le régime syrien (BEHRIN, 2017). Ce mouvement initié à Deraa s'est rapidement étendu sur le territoire syrien (BALANCHE, 2011). Ces protestations qui se voulaient pacifistes à l'image du « printemps arabe » ont rapidement dégénéré en guerre civile (BEHRIN, 2017).

Réaliser une étude complète sur le Printemps arabe et la guerre en Syrie est complexe et n'est pas l'enjeu de cet essai. Ce point sur « le printemps arabe » n'a pas la prétention de brasser la question de ce mouvement de protestation dans son intégralité. Il permet par ailleurs de rappeler brièvement les origines de cette crise migratoire.

Depuis 9 ans, la guerre civile syrienne a des conséquences dévastatrices sur le monde et plus particulièrement sur le Moyen-Orient. Fuir est devenu le seul moyen de survivre. « *Nous avons pensé que c'était peut-être notre tour de mourir. Mais nous ne voulions pas mourir. Alors nous avons décidé de partir.* » Sahar, 25 ans, réfugiée syrienne au Liban (UNHCR, 2018).

Les pays d'accueil

« *Plus de 5,6 millions de personnes ont fui la Syrie depuis 2011, trouvant refuge au Liban, en Turquie, en Jordanie et au-delà. Des millions d'autres sont déplacées à l'intérieur du pays et, alors que la guerre se poursuit en Syrie, l'espoir s'estompe à grands pas.* » (UNHCR, 2018).

La Turquie, la Jordanie ou encore le Liban comptent parmi les pays les plus affectés par les mouvements de populations issus de la guerre en Syrie (UNHCR, 2018). Afin de faire face à cette crise, chacun de ces pays a adopté des attitudes différentes (Le Point international, 2015).

- La Turquie, avec plus 3,3 millions de Syriens, est le pays qui a accueilli le plus de réfugiés sur son territoire (UNHCR, 2018). Pour cause, l'ouverture complète des frontières turques aux civils syriens fuyant la guerre. La réponse de la Turquie pour gérer ces populations vulnérables est la mise en place de 25 camps dans l'est du pays (Le Point international, 21 septembre 2015).

- Le Liban a accueilli plus d'un million de réfugiés syriens. Ce ratio est le plus élevé du monde car il représente le quart de la population libanaise. Les autorités libanaises n'ont pas bâti de camps pour accueillir ces syriens (UNHCR, 2018). Les camps de « déplacés » sont des camps dit « informels » (ROMOLA, 2017). « Il n'y a pas de camps de réfugiés officiels au Liban. Par conséquent, les Syriens sont éparpillés en milieu urbain ou rural dans plus de 2100 communautés et endroits différents répartis à travers le pays... » (UNHCR, 2018).

- Environ 650 000 réfugiés syriens ont fui le conflit pour se rendre en Jordanie. 20% des Syriens se sont réfugiés dans l'un des deux camps mis en place par les autorités : les camps de Zaatari et d'Azrac (UNHCR, 2018).

La plupart des réfugiés présents en Turquie, au Liban et en Jordanie vivent en milieu urbain comme expliqué au point 2.2 « Aperçu de la situation au niveau mondial » (UNHCR). Certains réfugiés, privés de ressources, n'ont pas d'autre choix que de rejoindre les camps afin de survivre (UNHCR,2019). Le camp semble resté le dénominateur commun en ce qui concerne l'accueil des réfugiés. Rassemblés sur un terrain vague, éparpillés à travers le pays, composés de tentes ou de conteneurs, rapides et temporaires ces campements ont des écritures différentes selon le pays où ils s'installent (AGIER, 2014).



Figure 5: Flux migratoire Syrien. © NEALEY Aysia, 2016.

1.4. L'histoire du camp de réfugiés et sa définition contemporaine

Retracer l'histoire du camp de réfugiés n'est pas une mince affaire. Les installations, souvent éphémères, entravent la mémoire collective (DE HASQUE, LECADET, 2019). Tandis que certains camps perdurent dans le temps à l'instar du camp de réfugiés palestiniens Chatila en place au Liban depuis 1949, d'autres évoluent et d'autres encore disparaissent (AGIER, 2014).

Une investigation anthropologique prospective a été menée par Jean-Frédéric de Hasque et Clara Lecadet afin de pouvoir réécrire cette histoire. Ces anthropologues se sont intéressés aux traces des camps en utilisant l'archéologie et la mémoire collective au service de leur recherche. Dans leur ouvrage intitulé « Après les camps. Traces, mémoires et mutations des camps de réfugiés », on constate que l'armée britannique est la première à attribuer le titre de « camp de réfugiés » lors de la seconde guerre des Boers en Afrique du Sud (1899-1902). À cette époque, le camp permettait de rassembler les populations civiles (DE HASQUE, LECADET, 2019).

Durant la période d'entre deux guerres, l'Europe connaît une forte augmentation d'individus dépourvus de nationalité. L'arrivée en masse des populations russes et arméniennes durant les années 20 ont conduit les autorités à engager une réflexion sur la rédaction de règles qui permettraient à ces individus apatrides d'obtenir un statut de réfugié (DE HASQUE, LECADET, 2019). En 1951, la Convention internationale relative au statut des réfugiés sera rédigée à Genève et aura pour but d'élaborer des critères qui permettront de recevoir une protection du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) des Nations Unies (UNHCR) (PIERRE, 2018).

« Les camps sont en train de devenir l'une des composantes majeures de la « société mondiale », et le lieu de la vie quotidienne de dizaines de millions de personnes dans le monde. » (AGIER, 2014). Depuis la convention de Genève, les camps n'ont cessé d'émerger. Faits d'actualités de plus en plus présents, les camps semblent changer le paysage du monde (AGIER, 2014).

Dans son ouvrage intitulé « Un monde de camps », Michel Agier nous offre un aperçu du monde d'aujourd'hui face à la problématique du camp. Il établit une liste de vingt-cinq camps présents dans le monde et raconte à travers ces vingt-cinq monographies l'impact des camps sur le paysage et la société. Chacun d'entre eux trouvant une écriture propre dans le paysage (AGIER, 2014).

Définir la notion de « camp de réfugiés » est difficile. Le camp de réfugié existe sous des formes très variées. Certaines caractéristiques semblent pourtant être universelles. Celles-ci sont définies par

Michel Agier sous trois traits qu'il appelle « la forme-camp » :

- Extraterritorialité: Les camps sont des lieux qui n'existent pas. Ils ne se « voient » pas et n'apparaissent sur aucune carte. Cette caractéristique semble donc être liée au territoire.

- Exception : Les camps de réfugiés ne sont pas soumis aux mêmes règles politiques et juridiques que celles présentes dans les pays qui abritent ces camps.

- Exclusion : L'exclusion est liée à la dimension sociale. Les réfugiés dans les camps ne peuvent être intégrés à la société car ils sont « différents » (AGIER, 2014).

Ces trois fonctions de la forme-camp se retrouvent à des niveaux différents selon le contexte dans lequel ils s'inscrivent (AGIER, 2014). Nous tenterons, durant la seconde et la dernière partie de l'écrit, de vérifier les traits de « la forme camp » dans le contexte libanais.

« Les camps sont des lieux d'un relatif enfermement mais ils sont aussi des carrefours cosmopolites. Au croisement de l'un et l'autre facteur, se détermine la manière dont la vie y est réinventée. » (AGIER, 2014).



Figure 6: Camp de réfugiés Kabertoo en Iraq, © DUDA Matus, 2016.

Cette première partie de l'essai intitulée « approche théorique » n'a pas la prétention d'avoir brassé la problématique des réfugiés dans son intégralité. Cependant, elle permet de poser les premières pistes de compréhension.

La situation des réfugiés à travers le monde n'a jamais été aussi dramatique. La Syrie reste le pays qui compte le plus de personnes déplacées que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Pour pallier ce problème qui ne cesse de s'amplifier, les pays limitrophes tels que la Turquie et la Jordanie ont mis en place des camps clos. Le Liban, quant à lui, a adopté une stratégie tout autre. Dans la seconde partie de cet essai, nous allons tenter de clarifier cette posture.



Figure 7: Camp de réfugiés Syriens, Akkar, Liban, © GARCIA Luis, 2017.

Durant le chapitre 2, nous allons tenter d'approcher la question de l'intégration des populations syriennes sur le territoire libanais. Pour pouvoir comprendre les stratégies mises en place face à la problématique migratoire des « déplacés » syriens, il semblait judicieux de diviser ce chapitre en deux parties: la première partie constituée d'une brève analyse historique du Liban permettra de situer le contexte du cas d'étude. La seconde partie permettra d'aborder la question de la gestion des crises migratoires syriennes sur le territoire libanais.



- ★ Capitales
- Villes principales
- Cours d' eau
- Frontières internationales
- Gouvernorats
- Districts

CARTE DE RÉFÉRENCE

Figure 8: Carte du Liban, © le gouvernement libanais et les Nations Unies, 2019.

CHAPITRE 2: CONTEXTE DU LIBAN

2.1. Description, bref historique

2.1.1. Approche politique et culturelle

Le Liban, avec une superficie de 10 500 Km², constitue le plus petit état du Proche-Orient (ARTE, 2018). Afin de pouvoir approcher la question politico-culturelle libanaise, il semble judicieux de faire un retour dans l'histoire de ce pays qui est depuis longtemps qualifié de zone « tampon » entre l'Europe et l'Orient (CORM, 2009).

Le pays du cèdre est délimité par la mer Méditerranée à l'ouest, la Syrie au nord et à l'est et l'Israël au sud. Cette géolocalisation du Liban constitue un facteur déterminant dans les affrontements présents au Proche-Orient. L'histoire du Liban ne peut se dissocier des nombreux conflits qui ont impacté son équilibre. La présence de l'Empire ottoman sur le territoire libanais semble être l'un des premiers facteurs de l'intégration religieuse au pouvoir politique. Cependant, l'année 1919 marque la chute de l'Empire ottoman. À cette époque, le Liban qui était une province syrienne se voit attribuer, grâce à l'occupation des Français, le titre d'état indépendant en 1920. L'occupation française fut déterminante dans la création du régime politique qui régit toujours le Liban à l'heure actuelle (ARTE, 2018).

Le Liban abrite des communautés religieuses diverses telles que les chrétiens maronites, les Grecs orthodoxes, les musulmans sunnites et les musulmans chiites. Dans les années 1932, un recensement de ces communautés religieuses va être réalisé par les Français afin d'élaborer la constitution libanaise. La religion et la culture se mêlent alors au régime politique. Le président de la république sera chrétien maronite, le président de l'assemblée nationale chiite et le premier ministre sunnite. Depuis 1932, aucun nouveau recensement n'a été réalisé ce qui rend la constitution libanaise en place au Liban ambiguë. L'occupation française prend fin au Liban le 22 novembre 1943. Cette année marque l'indépendance du pays du cèdre (ARTE, 2018). En pratique, le Liban reste soumis au système communautaire mis en place par l'état français et ne cesse de subir des interventions extérieures (BEHRIN, 2017).

Au XXe siècle, le Liban se voit gérer plusieurs crises humanitaires présentes au Moyen-Orient. Ce siècle marque un tournant pour ce pays de 4 000 000 d'habitants (ARTE, 2018). La crise palestinienne semble marquer un véritable bouleversement sur le territoire libanais (AGIER, 2014).

2.1.2. « Le camp echo de la Palestine » (Michel Agier, 2014)

Comprendre l'impact de la crise migratoire palestinienne sur le territoire libanais représente le travail de toute une vie et ne constitue pas l'objectif de cet écrit. Il paraît malgré tout important d'aborder la question de cette crise qui semble être l'une des causes principales de la stratégie opérée face à la gestion des « déplacés » syriens présents sur le territoire libanais depuis 2011 (GEISSER, 2013).

La crise palestinienne a débuté au lendemain de la seconde guerre mondiale. Depuis plusieurs décennies, les relations entre les populations juives et arabes sont sur un fil raide. L'arrivée de Hitler au pouvoir en Allemagne pousse de nombreux Juifs à retourner « en terre sainte ». Cette tendance augmentera lors de la libération des camps de concentration à la fin de la seconde guerre mondiale. (JABOT, 2012). Cette arrivée de la population juive sur le territoire palestinien a conduit l'assemblée nationale à rédiger une charte qui vise au maintien de l'équilibre interne du territoire palestinien. Le vote du plan de partage fut réalisé le 29 novembre 1947 (L'Assemblée générale, 1947). Suite à ce vote, des tensions israélo-palestiniennes éclatent et les Palestiniens sont poussés à l'exil. Le Liban qui partage une frontière avec le territoire palestinien sera directement impacté par la migration de ces populations vulnérables (BEHRIN, 2017). En effet, le gouvernement libanais va vite être confronté à la réalité de cette crise. La création d'un état israélien en 1948 constitue la première cause de l'exil des Palestiniens au Liban et en Jordanie. Dans les faits, d'autres événements liés au conflit israélo-palestinien vont avoir un impact sur la pérennité de la crise au Liban. La guerre des six jours de 1967, conduite par l'état d'Israël a permis de conquérir le Sinaï, la Cisjordanie, Jérusalem et le Golan. Le sud du Liban, impacté par cette guerre, deviendra une base anti-israélienne pour les Palestiniens présents sur le territoire. Empêcher les infiltrations palestiniennes devient une priorité pour l'état d'Israël. Dès 1978, c'est Israël qui installera « l'armée du Liban sud » au Sud du Liban. Ce n'est que durant les années 2000 que l'armée israélienne quittera le pays du cèdre. Les Palestiniens se retrouvent bloqués dans les camps, privés d'un éventuel retour en Palestine; ces réfugiés qui constituent alors 10% de la population libanaise ne pourront pas devenir des citoyens libanais (ARTE, 2018).

Dans son ouvrage , « Un monde de camps », Michel AGIER aborde la question des réfugiés palestiniens présents sur le territoire libanais. Alors qu'au départ, les réfugiés palestiniens circulaient librement au Liban, l'année 1950 est marquée par la mise en place de camps officiels pour ceux-ci. Parmi ces camps, on note le camp de Chatila qui compte parmi les plus connus. Ce camp est installé sur le territoire libanais depuis près de 70 ans. Le manque de structures d'accueil permanentes est un élément important à mettre en évidence. Selon Michel Agier, les autorités libanaises refusaient le développement des camps qui étaient alors composés d'installations en structures légères et peu adaptées (AGIER, 2014). Ces attitudes face à la crise palestinienne reflètent en réalité une position

gouvernementale qui suppose que l'établissement des Palestiniens sur le territoire libanais devait être temporaire (MARDAM-BEY, SANBAR, 2012).



Figure 9: Camp Chatila, Beyroute, Liban, © Ant One, 2019.

« Au Moyen-Orient, la question des camps de réfugiés est intimement liée à la présence palestinienne. Le camp représente à la fois la non résolution du conflit israélo-arabe et l'ambiguïté du traitement de cette population dans les différents pays d'accueils. » (AGIER, 2014).

Au Liban, la crise palestinienne semble avoir eu des conséquences directes sur la politique d'installation des populations vulnérables syriennes.

Durant le point suivant, nous allons tenter de montrer les attitudes des pouvoirs politiques libanais face à la gestion de la crise syrienne.

2.2. Migration des populations vulnérables syriennes au Liban

2.2.1. Attitude des politiques

2.2.1.1. Le cadre juridique

Pour pouvoir comprendre l'attitude des politiques face à la migration syrienne, il est essentiel de rappeler le cadre juridique qui s'applique aux réfugiés syriens présents sur le territoire libanais.

Le Liban n'a pas signé la convention de Genève datant de 1951, ce qui implique que le statut de « réfugié » n'est pas reconnu par l'état libanais (ROMOLA, 2017). Le terme « déplacé » sera donc utilisé par les autorités libanaises afin de nommer ces populations vulnérables syriennes. Cette utilisation du terme « déplacé » permet aux autorités de contourner le devoir de l'état vis à vis de la prise en charge des réfugiés sur le territoire (BEHRIN, 2016-2017).

En réalité, cette volonté de ne pas utiliser le terme de « réfugié » est principalement liée à l'histoire. Depuis 1949, le Liban accueille des milliers de réfugiés palestiniens. Au Moyen-Orient, « *seuls les Palestiniens ont un statut de réfugié reconnu dans leur pays de résidence.* » (AGIER, 2014). À l'époque, les autorités libanaises n'avaient pas envisagé que la situation des réfugiés palestiniens perdurerait toujours 70 ans après (AGIER, 2014). Le Liban mène depuis lors une politique de « non-asylum policy »¹ par crainte que le schéma des réfugiés palestiniens ne se répète, les autorités cherchant par tous les moyens à ne pas laisser ces populations syriennes s'installer de manière permanente. « *Il y a la peur que se construisent, comme par le passé, des camps de réfugiés fonctionnant comme une entité indépendante au sein du pays et risquant de déstabiliser les équilibres communautaires précaires.* » (BEHRIN, 2017). Bien qu'il ne soit pas signataire du traité de Genève, le Liban a signé la plupart des autres traités relatifs aux droits de l'homme qui assure directement ou indirectement la protection des réfugiés (HRW, 2018).

2.2.1.2. La déclaration de Baabda et la politique de dissociation

Afin de garantir la stabilité interne du pays, une politique de dissociation a été mise en place en 2012 (BEHRIN, 2017). La déclaration de Baabda, dans laquelle cette politique de dissociation a été rédigée, permet de mettre en avant, la volonté des politiques de rester neutre face au conflit syrien. Ce document atteste d'un accord entre les différents protagonistes du monde politique libanais (Nation Unies, 2015).

¹ Le « non-asylum policy » est une politique menée au Liban qui consiste en un refus complet d'être reconnu comme pays d'accueil pour les réfugiés (BEHRIN, 2017).

Cette politique de dissociation est née des suites d'une division importante entre les grands partis qui constituent le monde politique libanais. Cette disparité a notamment été marquée par deux mouvements différents qui avaient alors vu le jour le 8 et le 14 mars 2005. Le premier mouvement, datant du 8 mars, était composé principalement des partis chiites et chrétiens. Ces partis sont représentés par le Hezbollah, le mouvement Amal, pour les partis politiques chiites, et par Michel Aoun, du courant patriotique libre, pour les chrétiens. Ce premier mouvement soutenait le régime de Bachaar el Assad en Syrie. Tandis que le second mouvement, né au lendemain de la mort du premier ministre libanais Rafik El Hariri, le 14 mars 2005, voulait le recul des forces armées syriennes présentes sur le territoire libanais. Cette deuxième vague est composée de plusieurs partis politiques sunnites représentés par la famille de Rafik El hariri et de quelques partis politiques chrétiens minoritaires. Ce clivage des grands partis politiques libanais crée une polarisation du monde politique. Ce fort déséquilibre des opinions politiques des leaders libanais face au conflit syrien aurait alors pu entraver la stabilité interne du pays. Ce document a donc été rédigé en vue d'effacer les disparités présentes au sein du gouvernement libanais (BEHRIN, 2017).

Cette déclaration expose de nombreuses mesures. Pour préserver l'équilibre interne du Liban, le gouvernement a refusé l'installation des camps de réfugiés et des couloirs humanitaires. Ne pas reproduire les schémas du passé et entraver la stabilité du pays reste la priorité des autorités. La politique du « no camp » est non seulement issue d'une volonté de ne pas reproduire le même schéma que celui orchestré lors de l'accueil des réfugiés palestiniens, mais est également une conséquence directe de cette politique de dissociation. (ROMOLA, 2017).

2.2.1.3. La politique du visa

Depuis 2015, le gouvernement libanais tente de réguler l'afflux des Syriens en instaurant un contrôle des frontières. Les Syriens avaient, jusqu'en 2015, une grande facilité d'accès au territoire libanais notamment grâce de l'Accord bilatéral de Coopération et de Coordination. Cet accord permettait alors aux populations syriennes d'accéder au territoire libanais sans visa. Depuis la mise en place de la politique du visa, les Syriens éprouvent plus de difficultés pour se rendre au Liban. Ces visas permettent aux Syriens de se trouver sur le territoire libanais pour de courtes durées allant de quelques jours à quelques mois et ainsi d'être traités à la même enseigne que n'importe quel touriste qui voudrait se rendre sur le territoire libanais. (Le jour l'orient, 2020).

Le visa : « Visa pour personnes déplacées avec exception accordée sous principe d'urgence humanitaire » peut porter à confusion. En réalité, l'attribution d'un « visa de déplacé » est très rare. Celui-ci est

attribué par l'état uniquement en cas « d'exception humanitaire ». Définie par le Ministère des Affaires sociales, l'exception humanitaire permet uniquement aux mineurs et aux personnes nécessitant une assistance médicale pour survivre d'obtenir ce visa de déplacé. La difficulté d'obtenir le « visa de déplacé » pousse les réfugiés syriens à se tourner vers le système de parrainage : « visa accordé pour « preuve de responsabilité » ». (BEHRIN, 2017).



Figure 10: Camp Raouda, Août 2012. © SAHLOUL Sally, 2019

Les réponses apportées par les autorités politiques face à la crise migratoire syrienne semblent floues. Pouvoir aborder la complexité de la gestion de cette crise par le pouvoir politique constituerait un travail à part entière et ce n'est pas l'enjeu de cet essai. Il est malgré tout important de comprendre qu'il y a une réelle volonté des autorités à ne pas prendre des mesures claires. Le refus d'une prise de position face à la crise syrienne a des conséquences directes sur l'établissement de ces populations sur le territoire libanais. Pour pallier ce manque du gouvernement, différents acteurs ont dû être sollicités. Durant les points suivants, nous allons tenter d'identifier ces acteurs et essayer d'aborder la question de l'installation des populations migrantes syriennes à l'échelle du territoire libanais.

2.2.2. Acteurs de la gestion de la crise migratoire syrienne au Liban

2.2.2.1. Organisation mise en place

La gestion de la crise humanitaire et la prise en charge des « déplacés » syriens sur le territoire libanais est un travail de longue haleine. Pour faire face à cette crise migratoire, les gouvernements, l'UNHCR, les ONG nationales et internationales se sont rassemblés. Chaque entité a un rôle précis à jouer dans la gestion de cette crise (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019).

Autorités libanaises

Au début du conflit syrien (2011-2012), le monde politique libanais entre dans une phase de déni. Le refus du gouvernement à prendre part dans la gestion de la crise, pousse les organisations non gouvernementales à gérer seules ces flux migratoires. Le besoin de ces populations vulnérables étant de plus en plus important, une augmentation du nombre d'ONG sur le territoire libanais se marque depuis 2012 (BUCCIANTI-BARAKAT, 2016). Ce n'est que plus tard que le gouvernement libanais se rend compte de l'ampleur de la problématique (BEHRIN, 2017). La guerre qui perdure en Syrie impacte fortement le Liban et un plan de gestion de la crise doit être organisé pour pouvoir coordonner l'ensemble des aides humanitaires. Pour gérer cette organisation, c'est le ministère des affaires sociales qui est sollicité (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019).

UNHCR

Dans la pratique, l'agence UNHCR est l'acteur de première ligne dans la gestion des « déplacés » syriens sur le territoire libanais. Chargée d'enregistrer les réfugiés à l'exception des réfugiés palestiniens, cette agence onusienne est également l'agence de référence dans la collecte de données directes sur la crise migratoire syrienne. Le rôle de l'UNHCR sur le territoire libanais est déterminant car il permet de régulariser la situation de millions de Syriens sur le territoire libanais depuis le début de la guerre (Le gouvernement libanais et les Nations unies, janvier 2019). L'agence UNHCR ne joue pas uniquement un rôle administratif. Elle offre également des aides humanitaires déterminantes pour les « déplacés » syriens (UNHCR, HANSFORD, 2014). Située sur des fronts stratégiques de l'aide humanitaire apportée aux déplacés (l'assistance de base, la santé, la protection et la gestion des camps informels), l'UNHCR semble être un acteur indispensable dans la gestion de cette crise (Le gouvernement libanais et les Nations unies, janvier 2019).

Les ONG

Les ONG nationales et internationales ont également un rôle déterminant à jouer. Depuis 2011, les ONG internationales n'ont cessé de s'installer sur le territoire libanais. En effet, la crise syrienne devenue de

plus en plus présente, les ONG libanaises se voyaient dépassées par la gestion des « déplacés » syriens. Chaque ONG, ayant une spécialité propre, se voit attribuer une place particulière dans la grande mosaïque qui constitue l'aide aux réfugiés (BEHRIN, 2017).

Les acteurs du secteur privé

La politique du « no camp » menée par les autorités libanaises a poussé les acteurs du secteur privé à se confronter également à la gestion de la crise. Le manque de position de l'état face à la question des réfugiés syriens fut un facteur déterminant dans la prise de position des acteurs civils. Il est difficile de mettre en avant l'importance de cette aide apportée par les particuliers (BEHRIN, 2017). Lors de l'immersion réalisée sur le territoire libanais, j'ai pu constater que ces acteurs sont pourtant plus que sollicités.

2.2.2.2. Objectifs d'une stratégie commune

Dans le « Lebanon crisis response plan 2017-2020 », le gouvernement libanais et l'UNHCR ont défini les modalités de la stratégie menée au Liban pour faire face à cette crise migratoire. L'objectif de cette stratégie est de coordonner l'ensemble des opérations menées afin de maintenir la stabilité interne du pays. Cette stratégie est portée sur 4 objectifs qui consistent à assurer une protection et fournir une assistance immédiate aux populations vulnérables, coordonner les différentes actions menées par les différents acteurs et renforcer la stabilité économique, sociale et environnementale du Liban (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019).

2.2.3. Les lieux de résidence des « déplacés » syriens

2.2.3.1. Les types de structures d'hébergement

La politique du « No camp » mise en place par les autorités libanaises a eu d'innombrables conséquences sur l'accueil et l'installation des réfugiés syriens sur le territoire libanais. Face à cette problématique d'installation, les « déplacés » ne sont pas tous logés à la même enseigne (UNHCR, 2019).

Selon le rapport « VASyR 2019: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon » réalisé par l'agence UNHCR en 2019, il existerait trois catégories de structures destinées à l'hébergement des réfugiés syriens sur le territoire libanais: le logement résidentiel constituant le type de logement privilégié (69%), les structures non permanentes (20%) et les structures dites « non résidentielles » (11%) (UNHCR, 2019).

Le choix du type d'hébergement est laissé aux Syriens et est directement lié à l'aspect financier et social. Quelque soit le lieu de résidence choisi, les structures d'hébergement étant principalement des propriétés privées, les « déplacés » syriens se voient dans l'obligation de payer un loyer. L'aspect social semble également guider le choix des réfugiés face à la question du logement. Pour la majorité, ces réfugiés veulent s'installer à proximité de leurs familles. Les « déplacés » les plus aisés louent un logement résidentiel dans les grandes villes du pays. Ces logements sont des appartements, des chambres de concierges situés dans des immeubles résidentiels ou encore des chambres d'hôtels. Muni de ressources financières limitées, une minorité de « déplacés » syriens se sont vus attribuer des hébergements dits « structures non-résidentielles ». Ces logements de fortune sont de tout type: usine, atelier, ferme, chantier en construction, magasin, salle agricole, entrepôt ou encore école. Ces types de logements sont principalement situés en milieu urbain ou péri-urbain (UNHCR, 2019).

L'afflux de migrants syriens n'a cessé d'augmenter depuis le début de guerre. Si depuis 2015, les politiques d'accueil des Syriens ont changé suite à la mise en place d'une politique de visa, l'offre de logements sur le territoire libanais a malgré tout fortement diminué avec les années. Afin de répondre à ce besoin en logements, des camps dit « informels » ont émergé sur le territoire libanais. Ces camps, non reconnus par l'état, sont devenus très vite le cadre de vie de 20% de ces populations vulnérables (UNHCR, 2019).

2.2.3.2. Les camps dits « informels »

Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, la politique menée par le gouvernement a conduit à un refus d'installation de camps officiels sur le territoire libanais (ROMOLA, 2017). Il est par ailleurs important de rappeler qu'il y a plus d'un million de « déplacés » syriens sur ce même territoire (UNHCR, 2018). Pouvoir héberger l'ensemble de ces populations constitue un véritable défi pour les ONG présentes dans le pays (UNHCR, 2019). Pour rappel, ils sont les acteurs principaux de la gestion de la crise migratoire syrienne (BUCCIANTI-BARAKAT, 2016). La participation citoyenne a également été déterminante et a permis aux ONG de mener à bien la gestion de cette crise (FARES, 2017).

Les camps dits « informels » sont par définition des camps non reconnus par les autorités (ROMOLA, 2017). Pour pouvoir comprendre cette stratégie du camp informel, il faut pouvoir le comparer à des camps qui sont qualifiables de camps « formels ». Pour ce faire, nous allons mettre en parallèle les camps informels des « déplacés » syriens présents sur le territoire libanais aux camps de réfugiés syriens de d'Azraq en Jordanie. Pour cela, nous allons nous baser sur les critères « la forme-camp » de Michel Agier: extraterritorialité, exception, exclusion (AGIER, 2014).

La Jordanie

La Jordanie est le troisième pays le plus affecté par la crise syrienne (UNHCR, 2018). Expliquer finement la question de l'installation des populations syriennes sur le territoire jordanien constitue un tout autre travail. Il est par ailleurs important de constater qu'en terme d'accueil et d'installation la Jordanie a pris des mesures différentes de celle des autorités libanaises. Ces mesures ont conduit principalement à l'installation de deux camps de réfugiés au sein du territoire jordanien (UNHCR, 2018). Durant cette partie de l'essai, nous allons tenter d'analyser brièvement les modes d'implantation des camps sur les territoires libanais et jordaniens.

Le camp d'Azraq est un camp constitué de 5000 structures temporaires ce qui représente, selon l'UNHCR, une capacité d'hébergement de 25 000 réfugiés. Le camp formel de Jordanie peut accueillir des milliers de réfugiés sur un territoire réduit. L'enjeu est de rassembler l'ensemble des populations vulnérables sur un même territoire pour faciliter la cohésion sociale, la sécurité et le travail des ONG (UNHCR, DUNMORE, 2014).

« Les rangées d'abris blancs s'étendent à perte de vue dans le désert et ils sont disposés par petits groupes de 12. Chaque groupe a ses propres salles de bains et latrines. L'objectif est de permettre aux familles élargies et à leurs connaissances de vivre ensemble, ce qui permet une plus grande protection

et un sens accru de la communauté. [...] Lorsque les constructions seront terminées, le site d'Azraq, établi sur un terrain de 15 kilomètres carrés, aura alors une capacité d'accueil allant jusqu'à 130 000 résidents. » (UNHCR, DUNMORE, 2014).

Les camps de réfugiés jordaniens semblent donc être régis par les critères de « la forme-camp ». (AGIER, 2014). Les réfugiés syriens sont enfermés dans des camps standardisés, à la frontière jordanienne. Ils sont détachés de la population locale jordannienne et semblent être gouvernés par les organismes internationaux (UNHCR, DUNMORE, 2014).



Figure 10. Camp d'Azraq, Jordanie, © SAADA Hana, 2017

Le Liban

Au Liban, les camps informels ne suivent pas du tout le schéma présent en Jordanie. La différence principale entre les installations jordaniennes et libanaises résulte de l'implantation et la « non-standardisation » des unités de logements. La Jordanie a décidé de mettre en place deux sites d'accueil qui regroupent des rangées de constructions identiques (UNHCR, DUNMORE, 2014). À l'inverse, la politique du « no camp » libanais pousse les « déplacés » à installer leur structures provisoires sur l'ensemble du territoire libanais (DAVID, KASSATLY, 2017). Cette politique d'installation des populations vulnérables est facilitée par la mise en place d'un système de location. Un terrain est alors mis à disposition d'une ou de plusieurs familles de « déplacés ». Ces terrains appartenant au secteur privé sont donnés en échange d'un loyer (81%) ou d'un travail (6%). Les terrains octroyés aux « déplacés » syriens sont principalement situés dans des sites péri-urbains et agricoles (UNHCR, 2019). Les sites péri-urbains offrent des espaces suffisants pour accueillir ces camps « informels ». Les terrains majoritairement agricoles permettent une meilleure gestion de la question du loyer. Les propriétaires peuvent réduire ou faire disparaître les loyers des Syriens, établis sur leur terrain, en échange d'un travail dans les champs (CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016).

La répartition des camps sur l'ensemble du territoire a fortement entravé le travail des différents acteurs gestionnaires de la crise. Pouvoir apporter de l'aide à ces personnes vulnérables reste une priorité pour les acteurs de terrain (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019). Pour ce faire, un système de géolocalisation a été mis en place par les ONG (LRC-Lebreliet, UNICEF, 2020).

Contrairement à la Jordanie, il n'y a pas de standardisation des dispositifs d'installation au Liban. (UN-HCR, 2019). Éparpillés sur l'ensemble du territoire libanais, ces camps sont principalement constitués de tentes. Les tentes sont construites par les réfugiés grâce aux kits offerts par l'HCR (DAVID, KASSATLY, 2017). Des kits qui permettent l'élaboration d'abris provisoires « personnalisés ». Selon nos observations menées sur le site, il existerait également des camps faits à partir de conteneurs.

« La forme camp » telle que définie par Michel Agier semble ne pas correspondre aux camps informels des « déplacés » syriens au Liban. Les critères d'extraterritorialité, d'exclusion et d'exception ne semblent pas correspondre à la situation des « déplacés » syriens au Liban (AGIER, 2014).

L'organisation et la composition des camps informels seront davantage détaillés au chapitre 3 intitulé « cas d'étude ». Ce chapitre abordera la question des camps informels dans la région de Merkebta situé dans le gouvernorat Liban-Nord.



Figure 12: Camp Merkebta 154, ©SAHLOUL Sally, 2019.

2.2.3.3. Les espaces privilégiés

Les camps informels des « déplacés » sont dispersés sur l'ensemble du territoire libanais (Collector, Arcgis, 2020). Par ailleurs, il existe des sites qui sont plus massivement affectés par l'établissement de ces structures informelles (UNHCR, 2019).

L'agence UNHCR dans son rapport « VASyR 2019: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon » aborde la question de l'établissement des camps sous forme de graphique. Ce graphique est repris ci dessous:

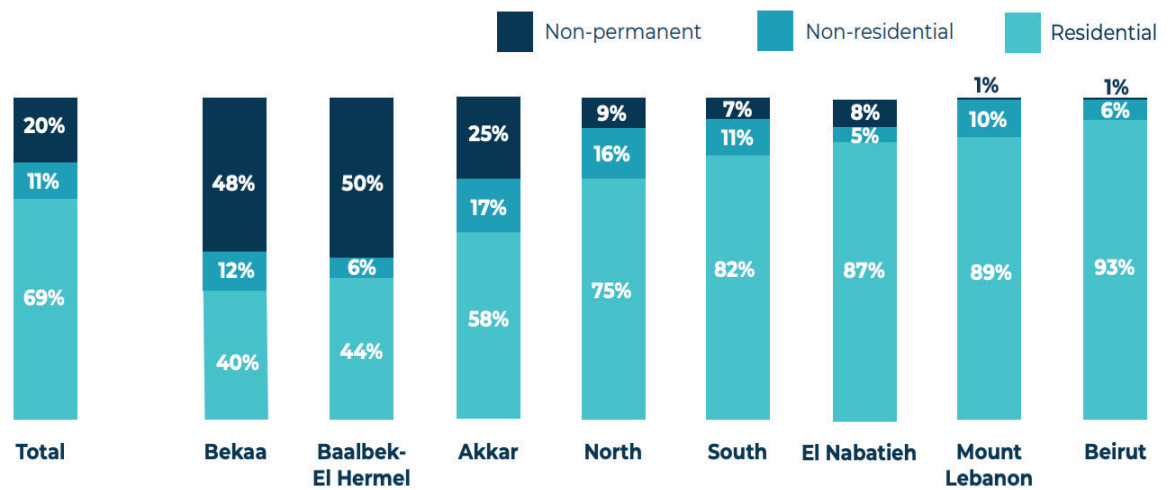


Figure 13: Types d'installations par gouvernorat, ©UNHCR, 2019.

Cette analyse de données officielles permet de situer les installations des camps informels principalement le long des frontières syriennes à Baalbek-El Hermel, Bekaa et Akkar. Ces trois régions sont particulièrement touchées notamment à cause leur proximité avec la Syrie. Ces gouvernorats sont principalement constitués de vastes terrains agricoles pauvres et sont dotés d'un faible poids démographique. Elles constituent donc des régions lourdes d'enjeux géopolitiques (ARTE, 2018). D'autres régions gèrent également des structures temporaires. Les gouvernorats Nord, Sud et El Nabatieh semblent gérer un pourcentage équivalent en terme d'installations provisoires (UNHCR, 2019).



Figure 14: Camp informel de la vallée de la Bekaa, ©le gouvernement libanais et les Nations Unies, 2019.

Cette seconde partie de l'essai concernant le Liban n'a pas la prétention d'avoir brassé la question de l'intégration des populations syriennes sur le territoire libanais dans son intégralité. Une étude sur ce sujet constituerait le travail de toute une vie. Cependant, ce chapitre 2 nous a permis d'aborder des points déterminants dans la compréhension de cette notion d'intégration. L'installation des populations vulnérables syriennes ne semble pas être régie par le pouvoir politique. Ce manque de prise de position des autorités a permis aux « déplacés » syriens de s'établir sur l'ensemble du territoire libanais. Un cinquième de ces populations syriennes vivent dans des camps informels.

Nous allons tenter d'illustrer cette notion de camps « informels » en nous référant à la région de Merkebta.



Figure 15: Merkebta, vue de haut, ©SAHLOUL Sally, 2019.

Le troisième chapitre concerne le cas d'étude et relate principalement les recherches personnelles réalisées sur le site de Merkebta. Ces recherches ont été menées lors d'une immersion d'un mois dans les camps informels des « déplacés » syriens. Cette immersion et l'accès aux camps de réfugiés furent possibles grâce à un volontariat présent au sein de l'ONG LRC-Lebrelief (UNICEF). Cette ONG est omniprésente sur le site de Merkebta. L'objectif de cette immersion était principalement basé sur la réalisation de dessins d'architectures et d'interviews.

Remarque: Lors de mon volontariat, j'ai pu avoir accès à une application confidentielle utilisée par les ONG pour faciliter leur travail quotidien. Cette application contient des informations essentielles pour la rédaction de ce chapitre; elle sera donc référencée comme suit: (Collector, Arcgis, 2020).

D'autres données référencées (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020) sont issues de tableaux également confidentiels propre au travail de l'agence UNICEF. Ceux-ci ne pourront donc pas être annexés au travail.

CHAPITRE 3: CAS D'ÉTUDE

3.1. Présentation du site de Merkebta

3.1.1. Généralités

Merkebta est une région très peu documentée qui se situe dans le gouvernorat Nord-Liban. De par sa proximité avec le gouvernorat de Akkar, elle semble être particulièrement affectée par les camps de « déplacés » syriens (Collector, Arcgis, 2020). Comme nous avons pu l'expliquer précédemment, trois régions ont été fortement touchées par l'installation de camps informels : Baalbek-hermel et Bekaa qui se trouve à l'est du pays et Akkar qui se situe à la frontière nord du pays (UNHCR, 2019).

La région de Merkebta compte environ 160 camps informels (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020). Ceux-ci sont éparpillés sur les 700, 8 hectares de cette région (Collector, Arcgis, 2020). Par comparaison, Raouda-Aadoua (486,6 hectares), région du gouvernorat libanais, compte 12 camps de « déplacés » syriens (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

Parmi ces 160 sites, il y aurait en réalité une cinquantaine de sites inactifs (Collector, Arcgis, 2020). Ces sites dits « inactifs » témoignent de l'évolution constante du territoire Merkebta. « Quatre pour cent des ménages ont déclaré avoir changé de logement au cours des 12 derniers mois dans le Gouvernorat Liban-nord » (UNHCR, 2019). Les causes de ces changements perpétuels sont, d'après l'agence UNHCR, principalement dues aux problèmes de loyer, aux mauvaises conditions de vie ou à cause d'une expulsion (UNHCR, 2019). Ces sites inactifs sont donc des terrains qui accueillait précédemment des « déplacés » syriens et qui n'en accueillent plus pour diverses raisons. Ces changements sont en réalité très rapides : chaque jour, de nouveaux « déplacés » syriens arrivent sur le territoire, changent de parcelle ou encore disparaissent de Merkebta (Collector, Arcgis, 2020).

« Certains «déplacés» syriens changent de région, d'autres sont expulsés par leur propriétaires. En réalité, les causes sont très variées. (...) Lorsque qu'ils se déplacent, ils emportent tout avec eux . » (MOUSAWEL, LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

La politique du « no camp » mise en place par le gouvernement a eu des impacts considérables sur la région de Merkebta (REACH, OCHA, 2014). Cette région péri-urbaine, contenue dans le district Minnieh-Dennieh, est principalement composée de vastes sites agricoles (Collector, Arcgis, 2020).

3.1.2. Un site agricole

Très peu dense en constructions, Merkebta est une région principalement utilisée par des agriculteurs qui étendent à perte de vue des serres destinées à des cultures maraîchères de plein champ (CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016). Depuis le début du conflit syrien, le secteur de l'agriculture libanaise a été fortement affecté par l'arrivée des « déplacés » sur le territoire. « *Près de la moitié des réfugiés syriens au Liban (45%) occupent un emploi non qualifié dans les secteurs de la construction et des services mais aussi dans les secteurs de l'agriculture.* » (CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016). Cette tendance peut être expliquée par les politiques d'installation présentes dans les différentes régions.

La possibilité de location de terrain destiné à l'agriculture semble être un compromis intéressant pour les « déplacés » syriens (CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016). Le propriétaire permet, grâce à un contrat de location, la possibilité d'établir un ou plusieurs abris temporaires sur son site (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020). Cette location semble être bénéfique pour les différents partis et est soutenue par l'aide humanitaire. LRC-Lebrelief (UNICEF) a d'ailleurs lancé un programme qui permet aux « déplacés » syriens d'obtenir une formation liée au travail de l'agriculture. Celle-ci permet donc aux syriens de devenir indépendants d'un point de vue financier (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2019).

À Merkebta, 160 propriétaires ont accepté de soumettre une partie de leur terrain à la location pour des « déplacés » syriens (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020). Ces derniers peuvent ainsi installer leur nouveau cadre de vie en échange d'un travail, d'argent ou gratuitement (UNHCR, 2019). La multiplication des propriétaires semble donc expliquer l'augmentation d'implantations des camps informels sur le territoire de Merkebta.



Figure 16: Camps de Merkebta 2, © SAHLOUL Sally, 2020.

3.1.3. Développement d'une micro économie locale

Les « déplacés » syriens au Liban, contrairement aux réfugiés palestiniens, sont soumis aux mêmes réglementations que les Libanais en ce qui concerne le marché de l'emploi (BEHRIN, 2017). De plus, les populations vulnérables syriennes ont une réelle volonté d'indépendance financière (LONGUENESSE, 2015). Comme nous avons pu l'expliquer, les sites agricoles sont particulièrement propices au développement de l'économie locale. (CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016). Cependant, il semblerait que le travail dans le domaine de l'agriculture ne soit pas le seul mode de développement économique de Merkebta.

Merkebta étant une région péri-urbaine, principalement constituée de champs, le développement d'une micro économie semble essentiel pour pouvoir répondre aux différents besoins des populations vulnérables installées dans la région. L'ensemble des informations ci-dessous est issu d'observations réalisées sur le site. Dans la région de Merkebta, une forme de micro économie s'est développée autour de diverses installations. Selon nos observations, cette micro-économie est installée sur le territoire de diverses manières.

Le premier cas, le plus palpable, est l'installation de « petits kiosques » qui servent de supermarchés et qui contiennent des produits de première nécessité. Ces petits supermarchés sont visibles de par leur architecture qui semble se détacher des autres constructions provisoires que nous développerons au point suivant.

Une forme de solidarité s'est également développée au sein des camps de Merkebta. Certains « déplacés » syriens mettent en pratique leur connaissance pour confectionner des objets du quotidien. Ces Syriens utilisent alors leurs abris comme atelier. Chacun ayant une spécialité propre. Un véritable marché ouvert se crée. Ce type de micro économie est moins visible de prime abord. Cependant il semble être assez étendu dans la région.

Il existe une dernière forme qui traduit le développement d'une micro économie locale. Une économie « mobile » est présente en permanence à Merkebta. Des petits camions font le tour de la région quotidiennement afin d'approvisionner les camps.

L'étendue du site et la multiplication des camps « informels » poussent les acteurs de gestion de la crise migratoire syrienne à adapter leur travail de terrain. Le point suivant nous permettra de mettre en avant les modalités de gestion des camps de « déplacés » syriens sur le territoire de Merkebta.



Figure 17: Rencontre avec un «déplacé» Syrien, Merkebta, © SAHLOÛL Sally, 2020

3.2. Modalités de gestion des camps « informels » à Merkebta

La gestion des camps de « déplacés » syriens est principalement laissée aux ONG (BUCCIANTI-BARAKAT, 2016). Merkebta ne déroge pas à cette règle. L'agence UNHCR est en premier front et permet aux personnes vulnérables de s'inscrire en tant que « déplacés » sur le territoire libanais. Cette inscription auprès de l'UNHCR est déterminante pour ces personnes vulnérables puisque elle permet de mettre en route la machine de l'aide humanitaire (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019).

La politique des visas mise en place par les autorités libanaises marque un tournant dans la gestion de la crise car elle implique un système de parrainage entre les « déplacés » syriens et les propriétaires de terrains (BEHRIN, 2017). Ce système de parrainage permet donc aux réfugiés syriens de louer une parcelle à leurs « parrains » afin d'y construire provisoirement leurs abris. (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

Chaque camp installé sur les terrains privés est enregistré grâce à un numéro d'identification appelé « P-code Name ». Ce code permet aux ONG de créer des fichiers pour référencer certaines données essentielles tels que les types d'installations, le noms des propriétaires de terrain, le nombre de tentes, la présence de systèmes sanitaires ou encore le nombre de personnes présentes dans le camp informel. L'ensemble de ces données sont reprises sur une application qui permet de géo-localiser les différentes installations. Les « P-codes Names » sont classés par région et correspondent au nom de la région et au numéro de camp (Collector, Arcgis, 2020). Le numéro de camp est déterminé en fonction de la limite parcellaire du propriétaire (EL MIR Hana, LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020). Ces données permettent aux ONG de pouvoir se rendre quotidiennement sur le terrain afin de rencontrer les populations vulnérables et d'apporter, en fonction des spécialités propres, leurs aides.

Pour aider les ONG, des « déplacés » syriens ont été engagés en tant que « Community Mobilizer » (CM) par les ONG. Ces Syriens qui vivent également dans les camps, servent de référents pour leur communauté et pour les ONG. Cet emploi permet aux CM d'obtenir un revenu en échange d'une aide permanente sur le territoire. (Social Team, LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020). À Merkebta, il y a huit « Community Mobilizer » qui gèrent en permanence une vingtaine de camps de « déplacés » syriens. (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).



Figure 18: Aperçu des abris et des systèmes d'eaux, Merkebta, ©SAHLOUL Sally, 2020.

3.3. Description générale des camps informels

Pour pouvoir offrir une description pertinente des camps informels de la région de Merkebta. Nous allons utiliser des critères d'évaluation semblables à ceux adoptés dans le « Lebanon reponse crisis plan 2020 » réalisé par le gouvernement libanais en partenariat avec les Nations Unies. Dans ce document, les auteurs abordent la question des installations informelles en se basant sur deux critères : les abris et l'eau (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019). Nous allons tenter de décrire les camps « informels » de Merkebta sur base de ces deux critères.

3.3.1. Les types d'abris

À Merkebta, les 160 camps informels peuvent être présents à différentes échelles (de 1 à 30 abris temporaires). Le nombre d'installation de tentes par site est laissé au libre choix des propriétaires (LRC - Lebreliief, UNICEF, 2020).

D'après le « VASyR 2019: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon », les installations non permanentes dans les camps informels représentent 70% des modes d'hébergement qui ne satisfont pas les conditions minimales humanitaires (UNHCR, 2019). Ces installations temporaires sont essentiellement des tentes. La politique du no-camp mise en place par le gouvernement libanais interdit la création d'abris en matériaux durables (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019). Cependant, nous avons pu constater l'existence d'un camp présent sur le territoire de Merkebta qui est constitué d'abris conteneurs. Ce camp est composé d'une quinzaine de structures qui abriteraient une soixantaine de « déplacés » syriens (Collector, Arcgis, 2020).

« Ce camp est un projet pilote mis en place par la Croix Rouge aux début de la crise. L'existence de ce camp est illégal au yeux des autorités qui refusent l'installation de structure « dure » pour l'accueil des « déplacés » syriens. Il restera donc le seul camp conteneur de la région. » (EL MIR, LRC-Lebreliief, UNICEF, 2020).

La grande majorité des camps informels logerait donc des tentes. Celles-ci sont fabriquées principalement grâce aux kits fournis par l'agence UNHCR. Ce sont les « déplacés » qui montent leur propres installations (DAVID, KASSATLY , 2017).

« La légèreté des tentes s'explique par les contraintes des organismes concernés et par la nécessité de disposer d'un matériel facile à entreposer, à expédier et à installer même s'il n'est pas toujours adapté aux conditions de vie des réfugiés. » (DAVID, KASSATLY , 2017).

Les tentes des « déplacés » syriens ne sont pas les seuls éléments qui constituent les camps de réfugiés. Dans la région de Merkebta, la plupart des réfugiés bénéficient également de latrines et citernes d'eaux (Collector, Arcgis, 2020). Ce projet initié par l'ONG LRC-Lebrelief (UNICEF) et plus précisément par la « WASH Team », permet à la plupart des réfugiés d'avoir un système d'arrivée d'eaux propres et de traitement des eaux usées (LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

3.3.2. Les systèmes d' eaux

Permettre un accès à l'eau potable semble primordial pour la survie de ces populations vulnérables. C' est également essentiel au maintien de l'écosystème des sites agricoles (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019).

À Merkebta, la « WASH Team » de l'ONG LRC-Lebrelief (UNICEF) installe des systèmes d'arrivée d'eaux propres qui sont principalement puisées dans les puits destinés à l'arrosage des plantations des sites agricoles. Cependant, il semblerait que certains sites bénéficient d'un système de « water trucking ». Ce système permet à LRC-Lebrelief de remplir les citernes d'eaux installées dans les camps de « déplacés » syriens. (« WASH Team », LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

L'écoulement des eaux usées fait également partie des préoccupations des ONG. Il semble important que les eaux usées ne polluent pas les sites agricoles. (Le gouvernement libanais et les Nations unies, 2019). Pour empêcher cette pollution, LRC-Lebrelief (UNICEF) a mis en place un système de classification des eaux usées. Les « eaux noires », associées aux eaux issues de l'utilisation des latrines sont stockées dans des citernes enfouies dans les sols. Ces eaux dites « sales » sont ensuite pompées par des agents de LRC-Lebrelief (UNICEF) lorsque la citerne est remplie. Les « eaux vertes » sont associées aux eaux ménagères qui proviennent de la cuisine/salle de bain. Ces eaux « propres » sont traitées grâce à un système de filtration qui permet de recycler les eaux vertes. Une fois recyclées, ces eaux servent pour l'arrosage des champs (« WASH Team », LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

Cette description générale nous permet de comprendre les besoins vitaux des « déplacés » syriens. À Merkebta, la multiplication des installations témoigne de cette nécessité d'abris et d'eaux. Cette description « brutale » des lieux n'est qu'une approche des camps informels. Les camps sont en réalité, au delà d'une réponse « froide » à des besoins vitaux, de véritables lieux de vies.



Figure 19: Camp Merkebta 047, ©SAHLOUL Sally, 2020.

3.4. Un cadre de vie pour les « déplacés » syriens

3.4.1. Méthodologie

Pour pouvoir parler du cadre de vie des « déplacés » syriens dans la région de Merkebta, nous allons nous appuyer sur les critères de la notion « conduite de territorialité » qui sont définis dans le cours « Psychologie dans ses rapports à l'architecture et l'urbanisme ». (ROOSEN, 2015).

Cette partie de l'essai se concentrera sur les camps présents dans la région de Merkebta. Les propos seront illustrés par des documents d'architectures réalisés dans le camp Merkebta 047 en janvier et février 2020. Ce camp est situé au centre de la région de Merkebta. Il s'agit d'un site actif qui abrite deux familles de « déplacés » syriens pour un total de 14 individus. Ce camp est composé de deux tentes et de deux latrines (Collector, Arcgis, 2020). L'enjeu de ce point est de tenter d'analyser la manière dont le cadre de vie des « déplacés » syriens s'est intégré au territoire de Merkebta selon les critères définis par la « conduite de territorialité » (ROOSEN, 2015).

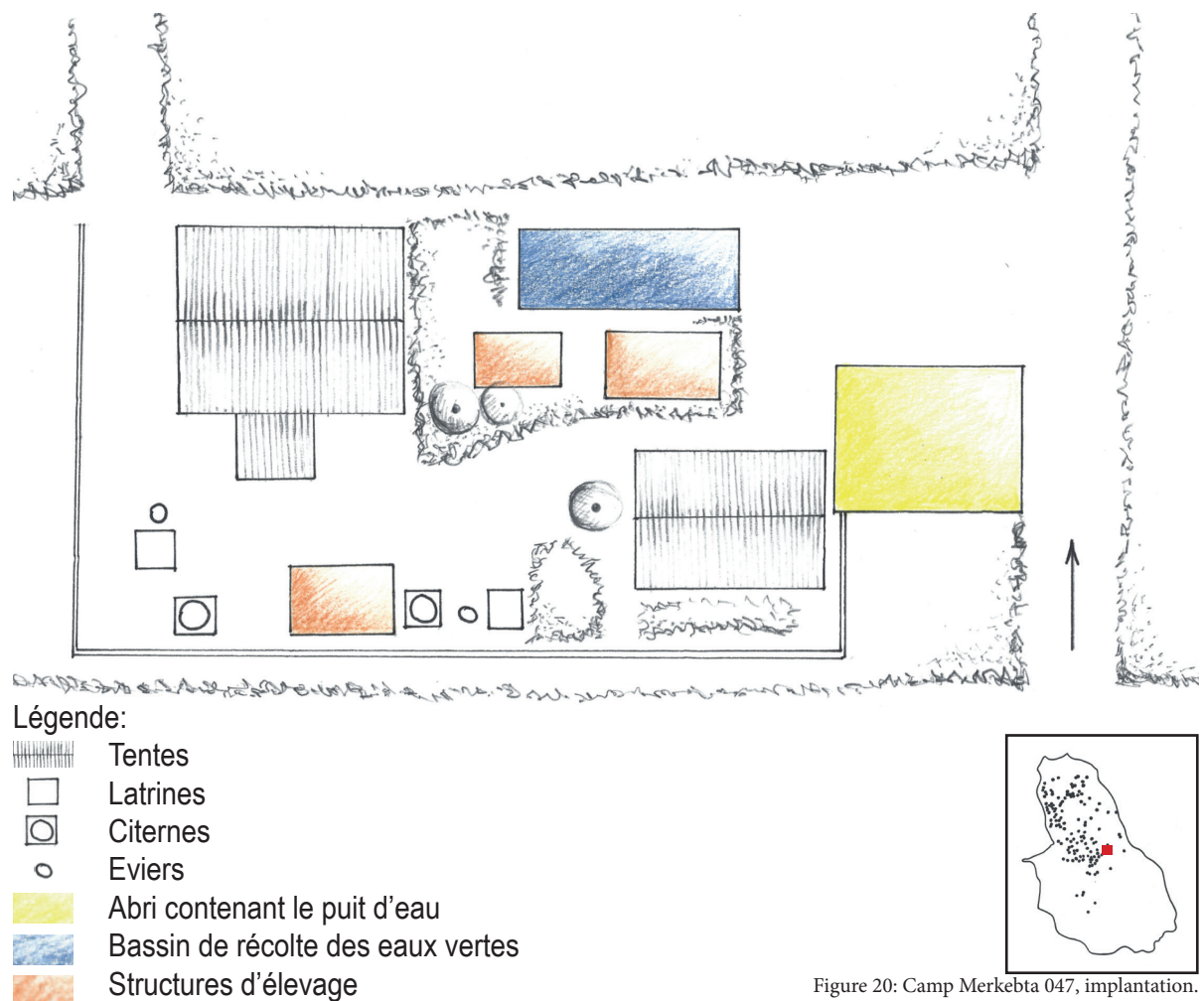


Figure 20: Camp Merkebta 047, implantation.

3.4.2. Entre espace et ergonomie

« Au niveau de l'espace, l'ergonomie se soucie des qualités visuelles, acoustiques, kinesthésiques, tactiles et thermique de l'espace. » (ROOSEN, 2015). Pour pouvoir analyser l'ergonomie des installations présentes dans les camps informels de Merkebta, nous allons diviser notre propos en 2 parties : l'enveloppe et « l'espace domestique » (DAVID, KASSATLY, 2017). Ces critères sont repris de l'ouvrage « Les habitant syriens des camps du Liban, ou comment consolider le provisoire » de Jean-Claude David et Houda Kassatly.

3.4.2.1. L'enveloppe

Le camp merkebta 047 est composé de deux tentes. Ces abris provisoires sont réalisés à l'aide d'un kit fournit par l'UNHCR. Ces kits sont équipés de madriers, bâches en plastique et d'outils. Les enveloppes composées principalement de ces bâches en plastique sont mises à rude épreuve par le climat changeant du territoire (DAVID, KASSATLY, 2017). À Merkebta, nous avons pu observer plusieurs stratégies mises en place par les « déplacés » syriens pour tenter de répondre aux contraintes climatiques. Ces contraintes auront des répercussions sur la qualité visuelle, acoustique et thermique de l'espace habité.

Une qualité visuelle altérée

Cette qualité, essentielle pour le développement de l'ergonomie des espaces, se voit fortement altérée afin de pouvoir répondre aux besoins de protection face au vent et aux intempéries. La qualité visuelle est liée à « un éclairage adapté » (ROOSEN, 2015).

Pour comprendre l'altération de la qualité visuelle, nous allons nous focaliser sur l'éclairage naturel. Nous devons nous rappeler du contexte : les « déplacés » vivent dans des installations temporaires et légères. Le besoin de créer une enveloppe étanche semble donc être essentiel. Les matériaux constituant les enveloppes sont principalement en plastique (DAVID, KASSATLY, 2017).

Merkebta semble être impacté par des vents violents venant de la mer Méditerranée. Les « déplacés » syriens installent des dispositifs de lestage de fortune. « Ils installent des pneus hors d'usage sur le toit, de lourdes pierres pour « arrimer » les bâches au sol, mais surtout des sacs nommés « khorj » qu'ils laissent pendre des divers côtés de la tente. » (DAVID, KASSATLY, 2017).



Figure 21: Camp Merkebta 047, arrimage des bâches au sol, ©SAHLOUL Sally, 2020.

Créer des ouvertures pour un apport de lumière naturel ne paraît pas essentiel dans ce contexte de « survie ». Ces ouvertures pourraient causer d'importantes infiltrations d'eau au sein du foyer lors des intempéries. Comme en atteste les documents ci-dessous, les « déplacés » réalisent des enveloppes fermées à partir de ces bâches plastiques. Ils créent également des toitures en double pente pour éviter les eaux stagnantes. Un porche au niveau de la séquence d'entrée permet de protéger la porte; il crée une zone de transition entre l'espace partagé et l'espace intime.

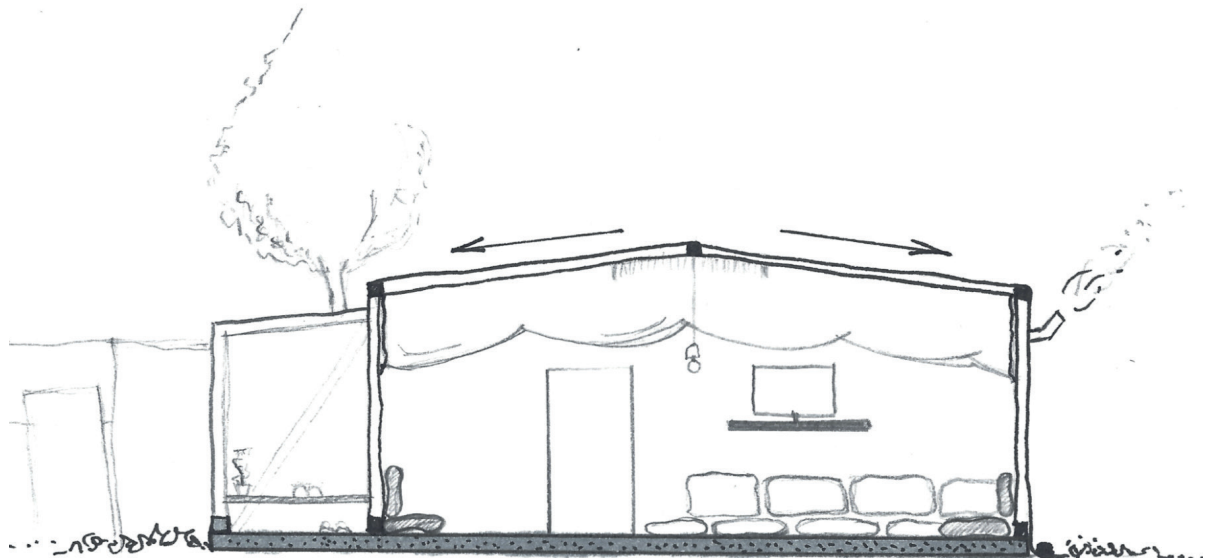


Figure 22: Camp Merkebta 047, COUPE AA'

La question de l'éclairage artificiel a été abordée avec les membres de LRC-Lebrelief qui m'ont affirmé que l'électricité n'était pas apportée ni par les ONG ni par l'état. Certains « déplacés » tendent eux mêmes des câbles électriques jusqu'aux pylônes d'électricité afin de bénéficier illégalement du courant électrique. (MOUSAWEL, EL MIR, LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).

Le confort thermique

« *La sensation de confort thermique est l'expression du bien-être d'un individu en rapport avec la chaleur. Elle est le résultat de l'interaction entre l'individu et son environnement.* » (SKOK, 2016). La notion de « qualité thermique » se retrouve dans la définition de « l'espace ergonomique » donnée par Marie Roosen (ROOSEN, 2015).

En hiver

L'enveloppe des constructions informelles ne semble pourtant pas offrir une qualité thermique suffisante. « *Pendant l'hiver, leur situation est aggravée par les contraintes économiques associées aux conditions climatiques difficiles et à la réduction des possibilités de revenus déjà limitées. En outre, de nombreuses familles mettent en péril leur santé car elles ne peuvent pas se chauffer.* » (UNHCR, 2019). Pour répondre à ce besoin en chaleur, une aide humanitaire est mise en place par l'agence UNHCR; elle fournit des couvertures thermiques, des bâches en plastique et des vêtements chauds (UNHCR, 2019).

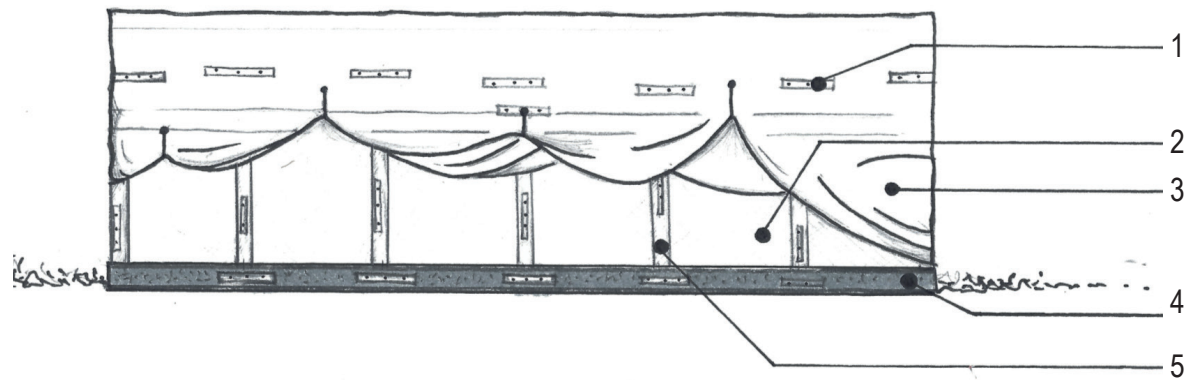
Les « déplacés » syriens tentent d'améliorer l'isolation de leur abri en hiver en ajoutant notamment des tapis sur toutes les surfaces présentes dans l'abris. Ces améliorations sont souvent insuffisantes. « *Bientôt ces réfugiés devront choisir entre chauffer les tentes, envoyer leurs enfants à l'école ou même nourrir leurs familles.* » (BOUVARD, 2018).

Les observations réalisées sur le site atteste également de la présence d'un système de chauffage central à mazout. D'après Zohair « Community Mobilizer » en charge de plusieurs sites de Merkebt, ce système de chauffage est soit fourni par les ONG, soit été donné par des privés ou soit été acheté par les « déplacés » eux-mêmes pour pouvoir affronter l'hiver (Zohair, 2020).

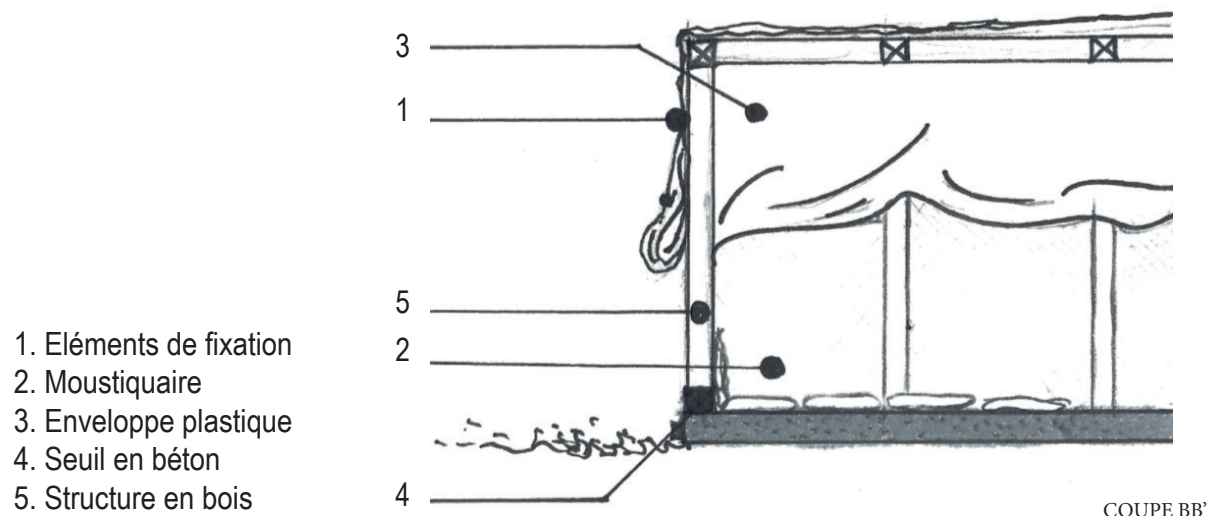
En été

L'été ne semble pas être plus facile à affronter pour les « déplacés » syriens. La moyenne de température à cette période de l'année au Liban avoisine les 30°C (Historique météo, 2019). Ils profitent alors de la légèreté des parois afin de créer des systèmes de ventilation naturelle: les usagers retroussent les bâches plastiques de plusieurs centimètres au bas des constructions. Ce dispositif permet de créer des

ouvertures dans ces structures temporaires. Afin de ne pas être parasité par l'entrée d'insectes, une couche sous les bâches plastiques a été tendue. Cette couche est composée d'un grand filet verdâtre qui sert de moustiquaire.



ELEVATION NORD



1. Eléments de fixation
2. Moustiquaire
3. Enveloppe plastique
4. Seuil en béton
5. Structure en bois

COUPE BB'

Figure 23: Camp Merkebta 047, ouverture en été.

À Merkebta, les enveloppes sont principalement organisées de sorte à pouvoir supporter les différentes contraintes climatiques. Cependant, il semblerait que ces contraintes climatiques entravent fortement le bien être des habitants et altèrent leur qualité de vie.

Les contraintes de l'immersion n'ont pas permis l'évaluation de la qualité acoustique. Ce point ne donc sera pas abordé dans le questionnement de l'enveloppe.

3.4.2.2. « L'espace domestique » (DAVID, KASSATLY , 2017)

« *Le plan de l'espace domestique et la répartition des constructions fonctionnelles à l'intérieur varient suivant les époques et le milieu de vie d'origine, nomades sous la tente, habitat sédentaire ou semi-sédentaire, habitat urbain d'immigrants d'origine rurale ou encore habitat urbain bourgeois aisé de milieux conservateurs.* » (DAVID, KASSATLY, 2017). Dans l'ouvrage intitulé « Les habitants syriens des camps du Liban, ou comment consolider le provisoire », Jean-Claude David et Houda Kassatly font le parallèle entre la spatialité de l'abri temporaire et l'espace domestique (DAVID, KASSATLY, 2017). Nous allons tenter de nous appuyer sur cette méthode d'analyse pour parler des qualités kinesthésiques et tactiles (ROOSEN, 2015).

L'espace kinesthésique

« *Les postures imposées par l'activité ne doivent provoquer aucune tension. C'est ce qu'on peut accomplir qui détermine la façon dont l'espace est vécu.* » (ROOSEN, 2015). Ces phrases citées par Marie Roosen concernent la satisfaction des espaces kinesthésiques.

Selon Jean-Claude David et Houda Kassatly, les « déplacés » créeraient deux entités distinctes au sein de leur abri: le « madafé » comme lieu de réception des invités et l'espace privé destiné à la famille. Ce procédé de séparation des espaces permettrait de recréer un aménagement intérieur qui concorde avec les usages issus de la culture syrienne (DAVID, KASSATLY , 2017). À Merkebta, cette stratégie de division de l'espace semble être également présente. Nos observations nous ont permis de voir que les abris ne sont pas des lieux « vides ». Les « déplacés » syriens veillent à organiser leur cadre de vie en fonction des usages.



Figure 24: Camp Merkebta 047, le «madafé» 1, ©SAHLOUL Sally, 2020.

¹ « *Le « madafé » est essentiellement un espace d'accueil des hôtes, ou un espace de réunion qui peut aussi, en cas de nécessité, être utilisé comme « salle de séjour » ou espace plurifonctionnel.* » (DAVID, KASSATLY , 2017).

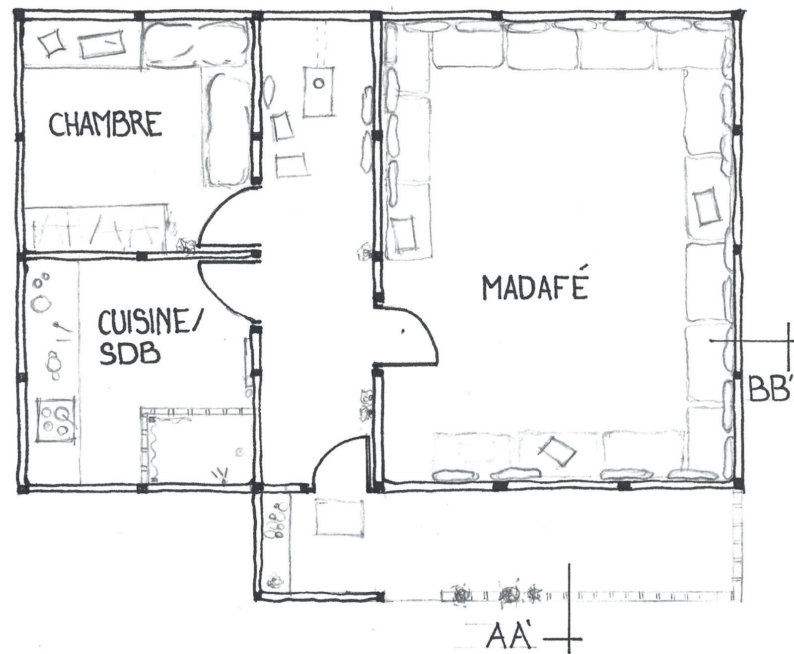


Figure 25: Camp Merkebta 047, plan de l'espace domestique.

L'espace tactile

« Les aspects tactiles sont importants (éviter toutes les sources de blessures, d'accidents et de sensations désagréables et favoriser les déplacements et les manipulations agréables). » (ROOSEN, 2015).

L'espace ergonomique ne peut être apprécié selon la qualité tactile lorsqu'il s'agit de structures informelles des « déplacés » syriens. Selon le rapport annuel fourni par l'agence UNHCR, plus de la moitié (57%) des ménages de réfugiés syriens vivent dans des abris surpeuplés, ont des conditions inférieures aux normes humanitaires et / ou en danger d'effondrement (UNHCR, 2019). Le danger pour les familles semble d'autant plus présent lors des variations climatiques (« confort thermique » p. 46 et 47).

Lors de notre immersion, nous avons pu constater à plusieurs reprises l'écroulement de certaines structures temporaires. Ces écroulements étaient survenus à la suite de plusieurs jours d'intempéries. Ces accidents permettent de remettre en question la qualité structurelle des constructions provisoires. Cette structure est constituée de madriers en bois qui sont fixés sur une dalle en béton coulée par les déplacés eux-mêmes. Le manque d'isolation et d'étanchéité semble donc compromettre la qualité structurelle des éléments en bois qui constituent le squelette de ces constructions informelles.

L'espace ergonomique tel que décrit dans le cours de Marie Roosen, semble ne pas toujours correspondre à la réalité de l'état d'urgence à Merkebta. Certaines qualités liées notamment au confort sont altérées par le besoin de survivre. Les abris semblent être organisés selon le mode de vie des « déplacés » et selon les contraintes climatiques présentes dans cette région. Ces structures temporaires restent une véritable source de danger.



Figure 26: Famille de réfugiés syrien , Liban, © HAUTEFEUILLE Maya, AFP, 2014.

3.4.3. Le regroupement des communautés

« Les distances interpersonnelles sont variables selon les rapports entre les individus.(...) On peut observer la manière dont les individus s'installent dans un espace les uns par rapport aux autres, notamment au niveau de l'habitat, certains privilégiant souvent le voisinage de « leur semblable » et s'éloignant de « l'autre différent ». » (ROOSEN, 2015). Ce phénomène est appelé « mécanisme d'espacement » (ROOSEN, 2015).

Le « mécanisme d'espacement » est également très présent au sein de la communauté syrienne présente au Liban. Selon le rapport «Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon» réalisé en 2019, 39% des « déplacés » syriens vivant dans les camps informels se sont installés à proximité de leurs proches (UNHCR, 2019).

« Les familles que l'on aperçoit à l'intérieur des « maisons » et autour viennent sans doute des mêmes régions syriennes et se caractérisent par un mode de vie et certaines habitudes communes. Ils se sont regroupés par affinités régionales et/ou familiales. » (DAVID, KASSATLY, 2017).

Dans le camp Merkebta 047, les « déplacés » nous ont expliqué que l'une des tentes appartenait au père et que l'autre tente appartenait au fils. Le camp abriterait en réalité une seule famille. Pour pouvoir évaluer cette tendance à Merkebta, il faudrait réaliser un sondage sur une large partie de la communauté. Ce sondage n'a pas pu être fait lors de l'immersion et aucun écrit ne relate de ce mécanisme de regroupement des communautés sur la région. Cependant, selon la « Social Team » de l'ONG libanaise LRC-Lebrelief (UNICEF), la majorité des réfugiés présents à Merkebta aurait des liens de parenté ou viendrait de la même région en Syrie. Ce regroupement communautaire serait lié aux contraintes d'accessibilité au site (« Social Team », LRC-Lebrelief, UNICEF, 2020).



Figure 27: Camp Merkebta 047. «limite», ©SAHLOUL Sally, 2020.

3.4.4. Observation des limites

Cette notion de « limite » est une question qui semble importante dans la gestion de la crise syrienne sur le territoire libanais. Nous avons tenté d'expliquer tout au long de la seconde partie de cet essai cette notion de limite à l'échelle du territoire Libanais. La politique du « no camp » mise en place par les autorités semble rendre cette notion de limite difficilement palpable.

La délimitation des camps de « déplacés » syriens dans la région de Merkebta n'est également pas toujours claire. Les informations présentes sur l'application mise en place par les ONG permettent d'associer la limite des camps de « déplacés » syriens à la limite du parcellaire des propriétaires (Collector, Arcgis, 2020). Dans les faits, il semblerait que cela soit les contraintes territoriales et les dispositifs de clôtures mises en place par les « déplacés » qui relateraient de ces limites.

« La délimitation de territoire greffée sur un fond instinctif, la conduite de territorialité pousse l'individu à marquer un territoire dans lequel il se sent en sécurité pour s'alimenter, se reposer, se soigner, éduquer les enfants... L'individu marque son territoire en utilisant des limites. Les limites peuvent être matérielles et relativement fixes comme les murs, les toits les sols, (...). Ces limites peuvent être informelles. Ainsi, le sans abri installe autour de lui les sacs et les objets qu'il transporte pour marquer son aire de repos. » (ROOSEN, 2015).

Les observations menées dans les camps de Merkebta ont permis de mettre en évidence certaines limites physiques. Durant cette partie de l'essai, nous allons tenter de montrer les dispositifs mis en place par les « déplacés » syriens pour délimiter les structures. Selon les observations, les limites sont d'abord définies selon les contraintes territoriales. Dans le cas du camp Merkebta 047, ce sont la route, la construction qui contient le puit d'eau potable, le bassin de récupération des eaux vertes et les champs d'agriculture qui semblent être les premières limites du territoire de ce camp.



Figure 28: Camp Merkebta 047, délimitation du territoire 1, ©SAHLOUL Sally, 2020.

Il semblerait par ailleurs que la nécessité d'établir une limite claire soit importante. Un dispositif de clôture a été mis en place par les habitants de ce camp. Cette clôture est réalisée grâce à une multitude de matériaux de récupération.

Comme peuvent en témoigner les photos, ces clôtures sont relativement hautes et servent de filtre entre la rue « espace public » et le camp « espace privé ». Ce filtre semble avoir un lien avec la culture arabo-musulmane. Dans leur ouvrage, « La femme et le moucharabieh dans The map of Love », Ahdaf Soueif et Jacqueline Jondot tentent de faire un parallèle entre la culture arabo-musulmane et l'importance du filtre et de l'intériorité des lieux de vie des arabes et des musulmans. Selon leur ouvrage, la culture arabo-musulmane crée des foyers intériorisés pour préserver surtout l'intimité de la femme (SOUEIF, JONDOT, 2005).



Figure 29: Camp Merkebta 047, délimitation du territoire 2. ©SAHLOUL Sally, 2020.

« On se sentira chez soi si l'espace est limité (limite forte comme les murs ou souple comme la végétation, si on contrôle les entrées, mais aussi si on peut s'approprier l'espace. » (ROOSEN, 2015).

3.4.5. L'appropriation du territoire

« L'appropriation de l'espace se marquera par la possibilité d'y inscrire sa personnalité. On le conçoit ou du moins on investit la conception, on le rénove ou on le transforme, on change la décoration, on dispose des objets personnels. On imprime son identité et l'habitat devient expression de notre identité » (ROOSEN, 2015).

Pour pouvoir offrir une analyse de l'appropriation des espaces privés intérieurs, nous allons une nouvelle fois nous appuyer sur l'ouvrage de Jean-Claude David et Houda Kassatly « Les habitants syriens des camps du Liban, ou comment consolider le provisoire ». Dans cet ouvrage, les auteurs décrivent l'intérieur des lieux en parlant de la notion du décor. (DAVID, KASSATLY , 2017).

Nous avons pu constater que la notion de décoration semble rester assez sommaire. La grande majorité des éléments qui constituent le cadre de vie semble être des objets utiles pour le quotidien. Nous allons donc tenter de décrire l'espace extérieur et intérieur créés par les habitants du camp Merkebta 047.

3.4.5.1. L'espace extérieur

L'espace extérieur est régi par l'implantation des abris et des latrines. Une intériorité est créée et semble être assez animée par les objets de la vie quotidienne. Dans ce « jardin », nous retrouvons divers éléments qui permettent de comprendre l'appropriation de cet espace extérieur.

Deux petites structures en bois, réalisées à l'image des abris des « déplacés », abritent des animaux domestiques. Ces structures sont particulièrement visibles dans cet espace. Les jouets d'enfants s'entremêlent à celles-ci et à la végétation. Eparpillées parmi la végétation, nous retrouvons également des chaises de jardin. Lors de notre arrivée sur le site, les habitants du camp buvaient le thé, avec leur propriétaire, assis sur ces chaises de jardin.

Nous constatons également que les habitants du camp de Merkebta 047 avaient pris le soin « décorer » l'avant de leur habitation avec des pots de fleurs. De plus, ils ont aussi veillé à organiser le porche où sont entreposées toutes les chaussures. Ce porche est un espace d'entre deux qui permet aux « déplacés » d'organiser la transition entre l'espace extérieur et intérieur.



Figure 30: Camp Merkebta 047. structures d'élevage et bassin d'eau. ©SAHLOUL Sally, 2020



Figure 31: Camp Merkebta 047, devanture d'un abri de réfugié , ©SAHLOUL Sally, 2020

3.5.4.2. L'espace intérieur

Les « déplacés » veulent avoir le sentiment de se sentir « chez eux » même dans un abri provisoire. Pour ce faire, les femmes rendent l'intérieur des installations plus agréable en décorant les différents espaces. Ces femmes jouent donc un rôle essentiel dans l'organisation des espaces et dans l'aménagement du décor (DAVID, KASSATLY, 2017).

Comme nous avons pu le voir précédemment, l'abri est divisé en plusieurs sous espaces pour pouvoir organiser ce nouveau cadre de vie. Nous allons tenter de décrire et d'illustrer ces espaces afin de comprendre les modes d'appropriation des structures intérieures. Pour ce faire, nous allons suivre le plan dessiné au point 3.5.1.2 « espace domestique ».

Le premier espace que nous allons décrire est le « couloir » qui permet la distribution des lieux et qui scinde les espaces privés du « madafé » traditionnel. Il est décoré grâce à de grands draps accrochés aux parois. Des coussins, installés au sol permettent de s'asseoir autour du poêle. Nous pouvons également constater que les « déplacés » syriens avait accroché des portemanteaux à l'entrée de leur domicile temporaire. Ce dispositif permet de marquer le « sas » d'entrée.

Le « madafé » est l'espace le plus grand de l'abri, en plus d'être le lieu de réception Rafik, locataire des lieux, m'a expliqué qu'il était l'espace le plus utilisé de la maison. Nous pouvons voir qu'il est assez dégagé et qu'il abrite le « salon » qui permet de se détendre et de regarder la télévision. C'est également le lieu où les syriens font la prière (Rafik, 2020).

La chambre, tout comme les autres espaces décrits précédemment, est décorée de ces tissus. Cet espace est par ailleurs beaucoup plus chargé en objets. Cette chambre abrite les différents matelas, habits et autres objets du quotidien. Selon Rafik, la chambre sert surtout de stockage car sa famille préfère dormir dans le « madafé » (Rafik, 2020). Nous pouvons donc dire que le madafé traditionnel sert d'espace de jour et de nuit.

L'espace cuisine, qui sert également de salle de bains, est principalement meublé d'étagères remplies d'ustensiles de cuisine et de produits de première nécessité. Un miroir est accroché au mur et abrite le matériel de toilette. Cet espace « humide » n'est pas orné de draps décoratifs.

Selon Jean-Claude David et Houda Kassatly, ce sont les femmes qui mettraient alors leur connaissance du « patchwork » traditionnel syrien au service de leur nouveau lieu de vie (DAVID, KASSATLY, 2017).



Figure 32: Camp Merkebta 047, couloir de distribution des fonctions, ©SAHLOUL Sally, 2020.



Figure 33: Camp Merkebta 047, le «madafé» 2, ©SAHLOUL Sally, 2011



Figure 34: Camp Merkebta 047, la chambre, ©SAHLOUL Sally, 2020.

« Dans ce territoire, on peut être autonome, échapper à toute contrainte, à tout regard évaluateur, être soi en zone de coulisse, se ressourcer. C'est aussi un lieu de l'évaluation de nos scénarios de vie passés, rêvés, projetés... »
(ROOSEN, 2015).

Le regroupement par communauté, le système de clôture et l'appropriation du territoire permet de montrer que ces camps sont de véritables lieux vivants. Ils ne sont pas l'expression unique d'une nécessité vitale. Les « déplacés » syriens veillent à recréer un cadre de vie agréable. Ils font d'un espace temporaire un lieu où ils peuvent se sentir « chez eux ».

CONCLUSION

Tout au long de ce travail de fin d'études, nous avons tenté de comprendre l'intégration des populations migrantes syriennes sur le territoire libanais d'un point de vue urbanistique et architectural. Nous avons envisagé la réflexion en mettant en parallèle un cadre théorique à une étude de cas.

La première partie du travail qui concerne l'approche théorique s'est intéressée à la notion de « réfugié » au sens large. Ce terme a été défini en comparaison avec d'autres terminologies propres au domaine de l'urgence. Cette notion de « réfugié » a ensuite été située à l'échelle mondiale dans le but de comprendre l'importance de la problématique des réfugiés liée au conflit syrien. La question du « Printemps arabe » a été abordée afin de rappeler l'origine de ce conflit. Cette première approche a alors été conclue par une étude d'incidence des flux migratoires syriens sur le Moyen-Orient.

La seconde partie du travail s'est intéressée plus précisément au cas du Liban. Ce chapitre a démarré par une approche historique qui a servi à comprendre l'importance du contexte géopolitique libanais face à la gestion des crises humanitaires. Ce rappel historique a également amorcé la question des camps palestiniens sur le territoire libanais, et les attitudes des autorités politiques ont été clarifiées. Ceci nous a permis de comprendre que la gestion de la crise migratoire syrienne n'est pas laissée aux autorités politiques. Nous avons alors évoqué les gestionnaires de la crise syrienne. Indirectement en lien avec ces acteurs de gestion, un examen de la question de l'établissement des populations syriennes sur le territoire libanais a été réalisé. Nous avons tenté de comprendre que ces populations vulnérables syriennes s'étaient réparties sur l'ensemble du territoire libanais. Les types de logements proposés à ces personnes vulnérables ont été décrits, ce qui nous a permis de constater qu'un faible pourcentage de « déplacés » syriens vivait dans des camps informels. Nous avons conclu ce chapitre en clarifiant cette question du camp informel et des espaces privilégiés dans lesquels s'installent ces camps.

La dernière partie de cet essai a été consacrée à une étude de cas, celui du camp de Merkebta 047 situé dans le gouvernorat Liban-Nord. Ce chapitre a approché une analyse succincte du site qui nous a permis de comprendre qu'il s'agissait d'une région particulièrement affectée par les installations de camps informels. Nous avons alors pu voir que ce site était principalement destiné à l'exploitation agricole et qu'il était propice au développement d'une micro économie locale. Les politiques d'installations présentes sur le site nous ont permis de justifier la multiplication des installations et l'hétérogénéité des camps mis en place. Ensuite, directement en lien avec ces politiques d'installation, nous avons clarifié les modalités de gestion des camps de « déplacés » syriens.

Une description générale des camps informels présents sur le site a été réalisée et une étude plus sensible a été envisagée dans la dernière partie de ce chapitre. Celle-ci a permis d'analyser le cadre de vie des populations vulnérables syriennes présentes à Merkebta. Nous avons perçu que, malgré l'état d'urgence, les structures informelles mises en place étaient de véritables espaces vivants.

Suite à l'analyse de cas réalisée sur le site de Merkebta, nous pouvons déduire qu'il y aurait une cohérence entre les modes d'installation des populations vulnérables syriennes à l'échelle nationale et régionale.

En effet, un fil conducteur se tisse entre les différentes échelles de territoire développées dans cet essai. Nous avons envisagé la question de l'intégration en se concentrant sur les camps. L'histoire géopolitique libanaise a poussé le gouvernement libanais à être neutre face au conflit syrien. La politique du « no-camp » mise en place par les autorités a un impact direct sur l'installation des populations vulnérables syriennes à l'échelle nationale tout comme à l'échelle locale. Ces installations ont été argumentées par notamment le besoin d'indépendance de ces populations vulnérables qui s'établissent donc principalement dans les sites péri-urbains. La situation d'urgence que vivent ces « déplacés » syriens et le manque d'implication des pouvoirs politiques a permis à ces populations vulnérables d'établir un véritable cadre de vie à l'échelle locale.

Suite à l'étude de cas réalisée sur terrain et à l'analyse théorique, nous pouvons penser que les populations vulnérables syriennes sont intégrées dans le territoire péri-urbain libanais. Nous pouvons également supposer qu'au delà de l'état d'urgence, ces « déplacés » veillent à recréer un cadre de vie où ils peuvent se sentir chez eux, même dans le provisoire.

LIMITES DE L'ÉTUDE ET PISTES DE RÉFLEXION POUR LES RECHERCHES FUTURES

Comme de nombreuses études sur le sujet, les limites rencontrées sont principalement liées au manque de visibilité des installations temporaires et à un nombre insuffisant de camps étudiés. Seul un camp composé de 2 installations temporaires a pu être analysé en profondeur dans la région de Merkebta. Cette étude pourra donc être traitée comme un support de réflexion.

Le travail mené sur terrain a contraint les recherches à s'attarder sur une typologie de camp de « déplacés » dans la région de Merkebta. Même si un soin a été apporté au choix de ce camp en particulier, de nombreuses situations n'ont pas pu être envisagées:

- L'étude d'autres camps contenant plus d'installations de « déplacés » dans la région. En effet, il y a une grande variété de typologies de camps à Merkebta mais seul un camp de petite échelle a pu être envisagé.

- L'étude sur le camp conteneur présent dans la région. Ce camp unique n'a pas été pris en compte dans les recherches qui se sont limitées aux installations « légères ». En effet, l'essai a privilégié l'étude des installations « légères » car celles-ci, plus répandues, étaient davantage représentatives de la situation à Merkebta.

- L'étude des interactions entre les différentes installations. Le camp étudié étant relativement éloigné des autres, ces interactions n'ont pas pu être traitées.

- L'étude d'installations informelles présentes dans d'autres sites péri-urbains du pays. Merkebta n'étant que l'une des nombreuses régions affectées par ces structures provisoires.

Si le travail devait se poursuivre, nous recommanderions d'envisager une étude beaucoup plus ciblée sur un territoire réduit peuplé d'un plus grand nombre d'installations. La multiplication des installations sur un espace réduit entraînera des comportements différents. Cette étude devra donc tenir compte de l'aspect sociologique dans l'organisation et l'installation des camps.

La question du camp sous entend une certaine temporalité. Dès lors, une étude sur les traces des camps de « déplacés » semble être une piste intéressante à envisager. Peut-on réellement faire du provisoire? Nous recommanderions d'envisager la question du « provisoire » non seulement au sein des camps mais également à une échelle territoriale plus large.

Enfin, il serait intéressant d'élargir la recherche à d'autres modes d'installation des « déplacés » sur le territoire. En effet, nous avons pu voir que le camp n'était pas le seul mode d'hébergement utilisé par les populations vulnérables syriennes. Dès lors, des recherches futures devraient tenir compte de ces autres modes d'hébergements qui semblent également avoir un impact sur l'intégration des populations syriennes sur le territoire.

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

- CM : Community Mobilizer.
- HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés.
- HRW : Human Rights Watch.
- LRC : Lebanese Relief Council.
- OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.
- OIM : Organisation Internationale pour les Migrations.
- ONG: Organisation Non Gouvernementale.
- ONU : Organisation des Nations Unies.
- PACODEL : PArtenariat, COopération et DEveloppement.
- REACH : Registration, Evaluation, Authorization of CHemicals.
- UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund.
- UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees.
- VASyR : Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon.
- WASH : WAter, Sanitation and Hygiene program.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- AGIER Michel, 2014. *Un monde de camps. La découverte*, Paris, pp.11-222, consulté le 5/04/2020.
- BALANCHE Fabrice, 2011. *Géographie de la révolte syrienne*. Outre-Terre, pp. 437-458. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-outre-terre1-2011-3-page-437.htm>, consulté le 18/04/ 2020.
- BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, 2016. *Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement*. Hérodote, pp. 259-272. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-herodote-2016-1-page-259.htm>, consulté le 16/04/2020.
- CORM Georges, 2009. *L'évolution du statut du Liban dans l'ordre régional et international (1840-2005)*. Les Cahiers de l'Orient, pp. 13-35. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2009-2-page-13.htm>, consulté le 15/04/ 2020.
- DAVID Jean-Claude, KASSATLY Houda, 2017. *Les habitants syriens des camps du Liban, ou comment consolider le provisoire*. Hommes & Migrations, pp. 77-84. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2017-4-page-77.htm>, consulté le 15/04/ 2020.
- EL-EZZI Ghassan, 2009. *Le Liban. De problèmes en crises*. Confluences Méditerranée, pp. 9-18. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-3-page-9.htm>, consulté le 18/04/2020.
- GEISSER Vincent, 2013. *La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé*. Confluences Méditerranée, pp. 67-84. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2013-4-page-67.htm>, consulté le 16/04/2020.
- GEISSER Vincent, 2013. « 17. *Le Liban, au cœur de la crise syrienne, en marge des révolutions arabes ?* », dans : François Burgat éd., *Pas de printemps pour la Syrie*. Les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013). Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2013, pp. 219-237. [en ligne] <https://www.cairn.info/pas-de-printemps-pour-la-syrie--9782707177759-page-219.htm>, consulté le 16/04/2020.
- GELABERT Esther, 2013. *Le Printemps arabe en perspective*. Cahiers de l'action, pp. 11-17. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2013-2-page-11.htm>, consulté le 14/04/2020.
- JONDOT Jacqueline, 2005. *La femme et le moucharabieh dans The map of Love de Ahdaf Soueif*. Extrait de : Revue des lettres — .N° 11, pp. 453-472. [en ligne] http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/42058/2005_11_453-472.pdf?sequence=3, consulté le 19/04/2020.

- LECADET Clara, HASQUE Jean-Frédéric, 2019. *Après les camps, Traces, mémoires et mutations des camps de réfugiés*. Academia L. Harmattan, pp.12-18, consulté le 14/04/2020.
- LONGUENESSE Élisabeth, 2015. *Travailleurs étrangers, réfugiés syriens et marché du travail*. Confluences Méditerranée, 2015/1 (N° 92), p. 33-47. [en ligne] <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2015-1-page-33.htm>, consulté le 10/04/2019
- MARDAM-BEY Farouk, SANBAR Elias, 2002. *Le droit au retour : le problème des réfugiés palestiniens*. Arles : Actes Sud, p.194, consulté le 18/04/2020.
- ZWEIG Stéfan, 1996. *Un mariage à Lyon*. Le livre de Poche, Traduit par DENIS-JEANROY Hélène, 152 p., consulté le 10/02/2020.

Articles

- Amnesty International. *Qu'es ce qu'un demandeur d'asile ?*. [en ligne] <https://www.amnesty.fr/focus/droit-asile> , consulté le 30/03/2020.
- Ant One, 2019. *Shatila, Palestinian refugee camp in Lebanon*. [en ligne] https://web.500px.com/photo/293039153/ShAtila-Palestinian-refugee-camp-in-Lebanon-by-Ant-One/?ctx_page=1&from=search&ctx_type=photos&ctx_q=shatila, consulté le 23/04/2020.
- CREM, BOLUK Gulden, ERDEM Sukru, 2016. *Les réfugiés syriens en Turquie : à mi-chemin entre le paradis et l'enfer ?*. [en ligne] https://www.iemed.org/observatori/arees-danalisi/arxius-adjunts/anuari/med.2016/IEMED_MedYearBook_Refugies_Syrieins_Turquie_Boluk_Erdem.pdf, consulté le 04/04/2020.
- CSS ETH Zurich, 2012. *La guerre civile syrienne : entre escalade et intervention*. [en ligne] <https://css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/pdfs/CSS-Analysen-124-FR.pdf>, consulté le 04/04/2020.
- DUDA Matus, 2016. *Kabertoo refugee camp - Iraq*. [en ligne] https://web.500px.com/photo/138018799/Kabertoo-refugee-camp--Iraq-by-Matus-Duda/?ctx_page=1&from=search&ctx_sort=relevance&ctx_type=photos&ctx_q=camp+refugees, consulté le 23/04/2020.
- Encyclopædia Universalis. *PRINTEMPS ARABE, en bref*. [en ligne] <http://www.universalis.fr/encyclopedie/printemps-arabe>, consulté le 04/04/2020.
- GARCIA Luis, 2017. *Refugee camp*. [en ligne] https://web.500px.com/photo/230909555/Refugee-camp-by-Lu%C3%ADs-Garcia--%E8%B7%AF%E6%98%93%E6%96%AF/?ctx_page=1&from=search&ctx_q=camp+Akkar&ctx_type=photos&ctx_sort=relevance, consulté le 23/04/2020.

- HAUTEFEUILLE Maya, AFP, 2014. *Syrie: les pays riches n'accueillent qu'un nombre «dérisoire» de réfugiés, selon Amnesty*. [en ligne] https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/syrie-les-pays-riches-n-accueillent-qu-un-nombre-derisoire-de-refugies-selon-amnesty_1629326.html, consulté le 23/04/2020.
- Historique météo, 2019. *Météo en juillet 2019 au Liban par ville*. [en ligne] <https://www.historique-meteo.net/moyen-orient/liban/2019/07/>, consulté le 19/04/2020.
- HRW, 2018. *Refugee Rights in Lebanon Not Up for Debate*. [en ligne] <https://www.hrw.org/news/2018/07/04/refugee-rights-lebanon-not-debae>, consulté le 21/04/2020.
- HUSSEIN Amer. *War in Syria*. [en ligne] <https://nowinexile.tumblr.com/post/118910711494/hawamisch-fnhfal-war-in-syria-this-isnt>, consulté le 23/04/2020.
- JABOT Marie, 2012. *Les origines du conflit israélo-palestinien*. Comprendre son époque par l'histoire. pp.9-18. [en ligne] http://www.actioncitoyenne-yvetot.org/wp-content/uploads/2014/10/Nakba_11_MJO-PARBOT.pdf, consulté le 15/04/2020.
- La langue française. « étranger ». No. 1.a). [en ligne] <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition-etranger>, consulté le 28/03/2020.
- Le Point international, 2015. *Ces pays qui accueillent des millions de réfugiés syriens*. [en ligne] https://www.lepoint.fr/monde/ces-pays-qui-accueillent-des-millions-de-refugies-syriens-21-09-2015-1966724_24.php#, consulté le 04/04/2020.
- L'ORIENT LE JOUR , 2015. *Visas aux Syriens : «L'objectif est de les empêcher de se réfugier» au Liban, explique Derbas*. [en ligne] <https://www.lorientlejour.com/article/903837/visas-aux-syriens-lobjectif-est-de-les-empêcher-de-se-refugier-au-liban-explique-derbas.html>, consulté le 16/04/2020.
- LRC-Lebrelief, UNICEF. *Water and Sanitation* . [en ligne] https://leb-relief.org/#section_6, consulté le 17/04/ 2020.
- NEALEY Aysia, 2016. *America's Refusal To Let In Syrian Refugees Why we won't let refugees in*. [en ligne] <https://www.theodysseyonline.com/americas-refusal-to-let-in-syrian-refugees>, consulté le 23/04/2020.
- OIM, 2020. *Glossaire de la migration, termes clés de la migration, « migrant »*. No. 32. [en ligne] <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, consulté le 30/03/2020.
- SAADA Hana, 2017. *Hydroponics pilot project, similar to Algeria's WFP pilot, being implemented for further work opportunities in Azraq refugee camp*. [en ligne] <https://www.dzbreaking.com/2017/05/16/hydroponics-pilot-project-similar-pilot-algeria-work-opportunities-azraq-refugee-camp/>, consulté le 23/04/2020.
- SOLIDARITES, 2018. *Liban : les réfugiés syriens face au dilemme de l'hiver*. [en ligne] <https://www.solidarites.org/fr/pays/liban/liban-les-refugies-syriens-face-au-dilemme-de-lhiver/>, consulté le 17/04/2020.

- UN, 2015. *Déclaration du Conseil de sécurité au sujet de l'incidence négative croissante de la crise syrienne sur la stabilité du Liban*. [en ligne] <https://www.un.org/press/fr/2015/cs11824.doc.htm>, consulté le 15/04/2020.
- UNHCR, 2019. *Aperçu statistiques*. [en ligne] <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>, consulté le 03/04/2020.
- UNHCR, DUNMORE, 2014. *La Jordanie ouvre le nouveau camp d'Azraq dans le désert pour les réfugiés syriens*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2014/4/5361f92dc/jordanie-ouvre-nouveau-camp-dazraq-desert-refugies-syriens.html?query=jordanie>, consulté le 15/04/2020.
- UNHCR. *La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>, consulté le 30/03/2020.
- UNHCR, 2019. *Le nombre de personnes déracinées à travers le monde dépasse les 70 millions*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/be/17923-le-nombre-de-personnes-deracinees-a-travers-le-monde-depasse-les-70-millions.html>, consulté le 03/04/2020.
- UNHCR, HANSFORD Brian, 2014. *Le HCR distribue de l'aide à des centaines de Libanais et de Syriens fuyant les combats à Arsal*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2014/8/53e4c5eec/hcr-distribue-laide-centaines-libanais-syriens-fuyant-combats-arsal.html>, consulté le 20/04/2020.
- UNHCR, PURVIS André, 2012. *Les logements se raréfient au Liban pour les réfugiés syriens*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2012/10/506da707c/logements-rarefient-liban-refugies-syriens.html>, consulté le 15/04/2020.
- UNHCR, 2019. *Les préparatifs pour aider les réfugiés et déplacés syriens contre l'hiver battent leur plein*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2019/11/5ddbf02ea/preparatifs-aider-refugies-deplaces-syriens-contre-lhiver-battent-plein.html>, consulté le 17/04/2020.
- UNHCR. *Réfugiés en milieu urbain*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/refugies-en-milieu-urbain.html>, consulté le 03/04/2020.
- UNHCR, 2018. *Urgence en Syrie*. [en ligne] <https://www.unhcr.org/fr/urgence-en-syrie.html>, consulté le 04/04/2020.

Rapports en ligne

- Le Gouvernement libanais, les Nation Unies, 2019. *Lebanon Crisis Response Plan 2017-2020*, Liban. pp.5-172. [en ligne] <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/67780.pdf>, consulté le 3/12/ 2019.
- OIM UN Migration, 2020. *World migration report 2020*. pp.19-53 [en ligne] https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020.pdf, consulté le 04/04/2020.

- ONU, 2015. *International migration report 2015*. New York. [en ligne] https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf, consulté le 30/03/2020.

- REACH, OCHA, 2014. *Informing targeted host community programming in Lebanon*. p.23. [en ligne] <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/42155>, consulté le 10/04/2020.

- UNHCR, 2019. *VASyR 2019: Vulnerability Assessment of Syrian Refugees in Lebanon*. pp. 34-53. [en ligne] <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/73118.pdf>, consulté le 15/04/2020.

Documents juridiques

- « *Convention internationale relative au statut des réfugiés* ». Genève, 28 juillet 1951. [en ligne] https://www.cgra.be/sites/default/files/content/download/files/convention_de_geneve.pdf, consulté le 30/03/2020.

- « *Déclaration de Baabda* ». Comité de dialogue national, 11 juin 2012. [en ligne] <http://www.voltairenet.org/article181966.html>, consulté le 15/04/2020.

- « *Déclaration universelle des droits de l'homme* ». ONU, 10 décembre 1948 - article 13 p.4. [en ligne] https://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf, consulté le 28/03/2020.

- « *Gouvernement futur de la Palestine* ». Assemblée générale, ONU, Résolution 181 (II), 29 novembre 1947. [en ligne] <https://mjp.univ-perp.fr/constit/il1947.htm>, consulté le 16/04/2020.

Mémoires & thèses

- BERHIN Aude, 2017. *La prise en charge des réfugiés syriens et l'impact de leur présence au Liban entre 2011 et 2015*. p. 13-62. [en ligne] https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/en/object/thesis%3A11627/datastream/PDF_01/view, consulté le 15/04/2020.

- CIRAD, CIHEAM-IAMM, 2016. *Étude sur l'agriculture familiale à petite échelle au Proche-Orient et Afrique du nord, Pays focus, Liban*. p. 41-57. [en ligne] fao.org/3/a-i6608f.pdf, consulté le 17/04/2020.

- FARES pascal, 2016. *Le mal-logement des réfugiés syriens au Liban*. p. 46. [en ligne] https://issuu.com/pascalefares/docs/le_mal_logement_des_r_fugi_s_syri, consulté le 15/04/2020.

- PIERRE Thomas, 2018. *Que peut l'architecture pour les réfugiés et les demandeurs d'asiles?, Essai de compréhension et de réflexion autour du cas belge*. p.11-13. [en ligne] https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/5302/4/Que%20peut%20l%E2%80%99architecture%20pour%20les%20re%CC%81fugie%CC%81s%20et%20les%20demandeurs%20d%E2%80%99asile%20A0%3F_PIERRE_Thomas.pdf, consulté le 03/04/2020.

- ROMOLA Sanyal, 2017. *A no-camp policy: interrogating informal settlements in Lebanon*, *LSE research Online*. p.1-23. [en ligne] http://eprints.lse.ac.uk/83749/1/Sanyal_no_camp_policy.pdf, consulté le 15/04/2020.

Cours

- ROOSEN Marie, 2015/a. *Cours de Psychologie dans ses rapports à l'architecture et à l'urbanisme – Partie II : Introduction à l'étude du comportement humain*. Liège, Belgique : Université de Liège, Faculté d'Architecture, Bachelier 1, 67p.

- SKOK Adolf Yvan, 2016. *Equipement 1: thermique*, Liège, Belgique : Université de Liège, Faculté d'Architecture, Bachelier 2, 80p.

Documentaires

- ARTE, 2018. *Le dessous des cartes - Histoire du Liban*. [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=kNhZhieHDLE>, consulté le 16/04/2020.

- WIHTOL DE WENDEN Catherine, ARTE, 2019. *Les migrations du XXIe siècle - les expert du dessous des cartes*. [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=qQwwhVSYSGQ>, consulté le 02/04/2020.

- Organisation des nation unies et TV5 monde, 2016. *Réfugier et migrant loin de chez eux*. [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=eLAtzXOS-fM>, consulté le 31/03/2020.

- UNHCR, 2019. *Tendances mondiale 2018*. [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=ftAWz-pBx-So>, consulté le 02/04/2020.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Camps de Merkebta, 2019.....	1
Figure 2 - Camp Merkebta 025, 2019.....	9
Figure 3 - Le conflit syrien (HUSSEIN).....	13
Figure 4 - Tableau des statistique (UNHCR, 2019).....	17
Figure 5 - Flux migratoire syrien (NEALEY, 2016).....	19
Figure 6 - Camp de réfugiés Kabertoo en Iraq (DUDA Matus).....	21
Figure 7 - Camp de réfugiés Syriens, Akkar, Liban (GARCIA LUIS, 2017).....	23
Figure 8 - Carte du Liban (le gouvernement libanais et les Nations Unies, 2019).....	25
Figure 9 - Camp Chatila, Beyrouth, Liban (Ant One, 2019).....	28
Figure 10 - Camp Raouda-Aadoua 012, 2019.....	32
Figure 11 - Camp d’Azraq, Jordanie (SAADA, 2017).....	38
Figure 12 - Camp Merkebta 154, 2019.....	39
Figure 13 - Types d’installations par gouvernorat (UNHCR, 2019).....	40
Figure 14 - Camp informel de la vallée de la Bekaa (Le gouvernement libanais et les Nations Unies , 2019).....	41
Figure 15 - Merkebta, Vue de haut, 2019.....	43
Figure 16 - Camps de Merkebta 2, 2020.....	46
Figure 17 - Rencontre avec un «déplacé» Syrien, Merkebta, 2020.....	49
Figure 18 - Aperçu des abris et des systèmes d’eaux, Merkebta, 2020.....	51
Figure 19 - Camp Merkebta 047, 2020.....	55
Figure 20 - Camp Merkebta 047, implantation.....	56
Figure 21 - Camp Merkebta 047, arrimage des bâches au sol, 2020.....	58
Figure 22 - Camp Merkebta 047, COUPE AA’.....	58
Figure 23 - Camp Merkebta 047, ouverture en été.....	60
Figure 24 - Camp Merkebta 047, le « madafé » 1, 2020.....	61
Figure 25 - Camp Merkebta 047, plan de l’espace domestique.....	62
Figure 26 - Famille de réfugiés Syrien, Liban, 2020 (HAUTEFEUILLE, 2014).....	64
Figure 27 - Camp Merkebta 047, « limite », 2020.....	66
Figure 28 - Camp Merkebta 047, délimitation du territoire 1, 2020.....	68
Figure 29 - Camp Merkebta 047, délimitation du territoire 2, 2020.....	69
Figure 30 - Camp Merkebta 047, structures d’élevage et bassin d’eau, 2020.....	71
Figure 31 - Camp Merkebta 047, devanture d’un abri de réfugié, 2020.....	72
Figure 32 - Camp Merkebta 047, couloir de distribution des fonctions, 2020.....	74
Figure 33 - Camp Merkebta 047, le « madafé » 2, 2020.....	75

